



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Première Commission

10^e séance plénière

Mardi 20 octobre 2015, à 10 heures

New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons d'abord entendre la présentation du rapport de l'Ambassadeur Elissa Golberg, du Canada, Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur, après cette présentation de rapport, que nous fera M^{me} Golberg, la Commission continuera d'entendre les déclarations portant sur le groupe de questions « Armes nucléaires »

Je donne maintenant la parole, par visioconférence depuis Beijing, à M^{me} Golberg.

M^{me} Golberg (Canada), Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la

production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négociateur (*parle en anglais*) : J'apprécie l'invitation que m'a faite le Président de prendre la parole ce soir devant la Commission – ou, plutôt, ce matin pour mes collègues de New York – et j'engage chacun à une discussion approfondie sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. C'est un honneur.

J'aimerais également mettre en exergue l'excellente collaboration du Bureau des affaires de désarmement, qui s'est montré, notamment, très accommodant pour l'organisation de ma participation virtuelle à la séance de ce soir.

Mes observations d'aujourd'hui constituent mes propres impressions sur le travail du Groupe et son rapport, que le Secrétaire général a publié le 17 juin (voir A/70/81). Le rapport doit être lu selon ses propres mérites et, j'y engage instamment nos collègues, dans son intégralité. De fait, le véritable intérêt des travaux du Groupe a résidé dans la profondeur et l'étendue de ses débats, dont les experts ont cherché à résumer les points clés dans le corps du rapport lui-même.

Dans le temps dont je dispose aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur certaines des questions clés exposées par le Groupe relativement, en particulier, à la corrélation dynamique entre le champ d'action d'un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



futur traité, ses définitions, les critères de vérification, et les obligations juridiques et dispositifs institutionnels associés. Le Groupe a reconnu qu'aucune question ne pouvait – et ne devait – être traitée tout à fait isolément des autres. Pour situer le contexte, j'aimerais rappeler aux membres de la Commission que, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux sur la question. La raison en est que l'Assemblée générale estimait à une majorité écrasante que la question d'un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires conservait une importance vitale pour la paix et la sécurité mondiales, et qu'un groupe d'experts gouvernementaux pourrait permettre d'affiner les paramètres de discussions et, dans l'idéal, de créer une dynamique positive. Je pense que le Groupe a rempli ce mandat.

De fait, le Groupe, qui était composé de 25 experts remarquables sélectionnés selon le principe d'une répartition géographique équitable, a eu à cœur d'assurer un débat sérieux sur le fond autour d'un futur traité éventuel. Afin de veiller à la diversité des perspectives, la résolution 67/53 a créé un groupe d'experts gouvernementaux inhabituellement large, qui s'est réuni durant quatre sessions de deux semaines. Dès le début des travaux du Groupe, en 2014, j'ai engagé fortement les experts à faire preuve d'ouverture d'esprit et à viser des discussions techniques, factuelles, sur les aspects potentiels d'un traité futur dont rien ne soit exclu a priori. C'est cette démarche qui a présidé à tous nos travaux, fournissant un modèle d'analyse et de dialogue réfléchi dans un cadre multilatéral sur des questions difficiles qui, à dire vrai, sont au cœur des préoccupations de sécurité nationales et mondiales. Elle nous a permis en effet de nous écarter des discussions stériles qui ont caractérisé le débat sur le traité, ces dernières années, pour déterminer, à la place, des stratégies de fond vis-à-vis d'éléments probables du traité.

Le Groupe n'étant pas lui-même partie à des négociations, nous n'avons pas à réconcilier les différentes perspectives sur telle ou telle question, et nous nous sommes donc employés à la place à examiner les questions d'importance critique de façon approfondie afin d'éclairer les négociateurs futurs du traité sur les questions clefs qu'il leur faudrait traiter et de leur fournir ce que nous avons appelé des points de repère pour leur examen. Le rapport indique donc des domaines de convergence importants sur certains aspects clefs du traité, et fait également des propositions

sur la façon dont les négociateurs pourraient traiter des perspectives divergentes. Il cerne également les questions sur lesquelles il pourrait être envisagé de poursuivre les travaux techniques ou scientifiques, ou bien dans le cadre desquelles on pourrait mettre au point d'autres mesures de confiance auxiliaires et/ou des clauses évolutives afin d'aider la négociation.

Deux points sont à noter, qui sont particulièrement importants pour l'Assemblée générale. Premièrement, un consensus existait au sein du Groupe sur le fait qu'un traité devrait instaurer une interdiction juridiquement contraignante, non discriminatoire, multilatérale, internationalement et effectivement vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Deuxièmement, un consensus existait également sur le fait que le document CD/1299 et le mandat qui y figure, souvent décrit sous le nom de « mandat Shannon », constitue la meilleure base pour de futures négociations à la Conférence du désarmement. Le Groupe a confirmé que, au titre de ce mandat, les négociateurs pouvaient proposer à l'examen tous les aspects du traité, y compris son champ d'application.

S'agissant du champ d'application du traité, le Groupe est convenu qu'il devrait énoncer les obligations fondamentales que les États Parties seraient tenus de respecter, et qu'elles devraient être formulées sous la forme d'activités interdites, par opposition aux activités autorisées. Les experts ont également examiné de quelle façon le champ d'action du futur traité est étroitement lié aux objectifs généraux qu'il visera à réaliser, qu'ils relèvent de la non-prolifération ou du désarmement. Le Groupe a progressé de façon importante sur cette question en dépliant la question jusqu'à présent litigieuse des prétendues réserves et en évaluant de façon factuelle si, ou dans quelle mesure, le champ d'action d'un futur traité devrait englober les matières fissiles produites par un État partie avant son entrée en vigueur, puis en évaluant les incidences que cela aurait.

Dans l'ensemble, il faut noter que les positions des experts sur le champ d'action d'un traité représentaient toute l'étendue du spectre, depuis l'idée qu'il fallait que le traité régisse la production future afin d'empêcher une augmentation de la quantité de matières fissiles disponibles pour la fabrication d'armes nucléaires, jusqu'à celle consistant à se pencher sur les différents éléments d'une production antérieure de matières fissiles comme faisant l'objet d'un traité. C'est là une nuance réellement importante, d'autant que les

discussions avaient jusqu'à présent tendu à caractériser à tort l'éventail des points de vue sur la question comme polarisés.

Les éléments d'une production antérieure déterminés et évalués par le Groupe comprenaient les stocks à usage civil, le combustible naval, les stocks destinés à la fabrication d'armes nucléaires, et les matières fissiles déclarées excédentaires par un État par rapport à ce dont il a besoin pour la fabrication d'armes. En ce qui me concerne, ce point constitue l'un des résultats les plus significatifs obtenus par le Groupe d'experts gouvernementaux. Le fait que les experts étaient disposés à explorer tout l'éventail des différents types de productions antérieures tout en traitant d'un sujet par ailleurs névralgique, comprenant un dialogue utile entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en détiennent pas, ne contribuera pas peu à aider les négociateurs à aplanir leurs divergences sur la question du champ d'action à l'avenir. L'évolution constatée sur la question de la production antérieure et de la méthodologie avancée par le Groupe était déjà manifeste dans les discussions qui se sont tenues cet été à la Conférence du désarmement, ce qui peut être qualifié d'évolution si l'on se place du point de vue de quelqu'un qui préside. J'espère, personnellement, voir ce dialogue se poursuivre, ici, à la Première Commission et ailleurs.

S'agissant des définitions énoncées dans le traité, les experts du Groupe sont convenus que les définitions devraient être concrètes, scientifiquement et techniquement exactes, et adaptées aux objectifs spécifiques du traité. Autrement dit, les définitions énoncées dans le traité devraient être formulées de façon à expliciter les obligations imposées par le traité, tout en assurant la viabilité de sa mise en œuvre et de sa vérification. Dans cette optique, notre groupe s'est concentré sur les détails techniques des différentes définitions possibles des termes « matières fissiles », « production de matières fissiles », et « installations de production de matières fissiles », avec leurs différentes ramifications. Cela permettra de jeter d'utiles fondements pour les futurs négociateurs.

Ainsi, quatre options différentes ont été envisagées pour la définition du terme de matière fissile. Certains experts étaient plus favorables à un modèle fondé sur les définitions de l'article XX du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier la définition particulière du terme « produit fissile spécial ». Un autre groupe préconisait le terme « matière d'emploi direct non irradiée », comme il est

défini dans le Glossaire de sûreté de l'AIEA. Quelques experts préféraient une conception plus étroite des définitions, axée seulement sur l'uranium et le plutonium de qualité militaire. Un autre expert ne pensait pas que ces trois modèles rendaient correctement l'ensemble des solutions correspondantes et a évoqué la nécessité d'envisager une gamme extensible de définitions possibles pouvant être adaptées au champ d'action du traité. Le fil rouge entre tous ces modèles était l'idée que l'uranium hautement enrichi et le plutonium devaient être les matières formant le cœur des définitions du traité, du fait de leur application dans la fabrication des armes.

Les discussions détaillées qu'a eues le Groupe sur la vérification du traité ont permis de poser les principes cardinaux de la négociation réussie du régime de vérification d'un futur traité. Et, pour moi, c'est l'un des aspects les plus incontournables des travaux du Groupe, puisqu'il a été confirmé qu'un traité interdisant la production de matières fissiles devait être internationalement et effectivement vérifiable. Aux yeux des experts, cela signifiait qu'un traité devrait permettre de décourager et de détecter en temps voulu le non-respect de ses dispositions, de fournir des assurances crédibles que les États parties se conforment à leurs obligations en vertu du traité, et de parer aux allégations fantaisistes ou abusives de non-respect. En tant que moyen en vue de cette fin, on s'est accordé sur le fait que le régime de vérification devait tout particulièrement parer aux risques de détournement, de production et de mise en place d'installations non déclarées. Le Groupe a également passé en revue les incidences des différentes définitions proposées du terme de matière fissile sur le plan de la vérification et les incidences de différentes catégories fonctionnelles de matières fissiles pour la production future et passée.

Le Groupe a analysé différentes méthodes de vérification, y compris une méthode ciblée, en vertu de laquelle la vérification viserait essentiellement les activités directement liées à l'enrichissement et au retraitement, et une méthode globale qui engloberait un ensemble plus large d'activités et d'installations en amont et en aval. On est convenu qu'il serait nécessaire de créer une panoplie d'outils de vérification divers, autour d'un noyau dur composé des méthodes, outils et techniques de vérification existants qui sont actuellement employés dans d'autres enceintes multilatérales et bilatérales. Ces derniers, ainsi que d'autres outils pouvant être mis au point spécifiquement dans le cadre du traité permettraient de donner des assurances crédibles, dans

le cadre du régime de vérification, que les États Parties s'acquittent de leurs obligations conventionnelles.

Le Groupe a recensé un certain nombre d'obstacles à une vérification efficace, y compris ceux qui ont trait à la sécurité nationale, à la non-prolifération et aux intérêts commerciaux. Il m'est apparu clairement que ces problèmes de vérification représentaient un domaine dans lequel le Groupe avait trop peu de temps ou n'était pas suffisamment spécialisé pour aborder pleinement tous les aspects, et dans lequel le Groupe gagnerait nettement à poursuivre son étude de façon plus approfondie avant ou durant la négociation. Je tiens à souligner que beaucoup de ces problèmes sont les mêmes que ceux que pose la vérification dans le cadre plus général du désarmement nucléaire. Aussi, les travaux menés dans un cadre ou dans l'autre seraient mutuellement bénéfiques. À cet égard, je veux croire que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, sous la houlette des États-Unis, se plongera dans certaines des questions de vérification recensées dans le rapport du Groupe comme nécessitant une étude scientifique et technique plus approfondie.

Enfin, je tiens à souligner que le Groupe d'experts gouvernementaux a passé en revue les questions relatives aux dispositifs juridiques et à la structure institutionnelle d'un futur traité, qui revêtent de l'importance pour sa crédibilité et son efficacité à terme. Les experts ont recensé de nombreux facteurs dont les négociateurs devront tenir compte lors de la mise au point des dispositions juridiques et institutionnelles, y compris l'expérience acquise dans le cadre des traités et des institutions internationaux existants, qui est un point important, et l'impératif consistant à veiller à ce que ce traité prenne sa place et s'inscrive dans le contexte plus large de la sécurité internationale. Sur cette toile de fond, le Groupe a abordé, en donnant son point de vue à leur égard, des questions comme les structures de gouvernance du traité, sa durée, le retrait d'une partie, l'entrée en vigueur du traité et les préoccupations relatives au respect des obligations.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a été créé par l'Assemblée générale pour donner lieu à un débat de fond sérieux sur tous les éléments possibles d'un traité, notamment en l'absence de négociations à la Conférence du désarmement, en dépit de la volonté écrasante exprimée en ce sens par les États membres depuis 20 ans. J'arguerais que le Groupe a réussi dans cette tâche, qui consistait à conduire une solide analyse factuelle d'où aucun problème ne soit exclu. L'attachement de tous à

un dialogue véritable, manifeste au sein d'un groupe à la composition sans équivalent, peut servir de modèle à d'autres enceintes multilatérales s'occupant de non-prolifération et de désarmement nucléaire. La valeur pérenne d'un tel traité, qui reste un contrepoint logique du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été amplement démontrée par les travaux du Groupe.

Nous ne pouvons qu'espérer que le regain d'intérêt et de mobilisation créé par le Groupe d'experts gouvernementaux sera traduit en actes et par l'engagement sans plus tarder de négociations. Je fais le vœu que le rapport du Groupe touchera un large public, qu'il favorisera une meilleure compréhension des questions clefs en jeu, et qu'il aidera à susciter la mobilisation et la volonté politique qui s'imposent pour aplanir les divergences existantes.

Alors que les débats du Groupe ont conforté l'idée qu'il faudra prévoir une longue et complexe négociation de ce traité, ils ont également démontré que rien n'empêchait sur le fond d'engager ces négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, et que les positions ne sont pas aussi divergentes qu'on le pensait à l'origine ou qu'on l'a souvent décrit. Le moment est donc propice pour que la Conférence du désarmement surmonte les obstacles qui la brident et se mette au travail sur la négociation d'un traité qui contribue véritablement à la réalisation de progrès concrets vers un monde sans armes nucléaires et vers la non-prolifération sous tous ses aspects. Compte tenu de cela, je veux croire que les délégations appuieront le projet de résolution qui a été déposé sur cette question à la présente session (A/C.1/70/L.25), dans lequel l'Assemblée, entre autres choses, se félicite de l'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et prie instamment la Conférence du désarmement d'ouvrir sans délai des négociations.

Je tiens à remercier une fois de plus le Président et ses collègues de m'avoir donné l'occasion de présenter un aperçu des travaux du Groupe. J'espère que cela sera de nature à apporter une contribution positive aux importantes délibérations qui se déroulent en ce moment sous la direction avisée du Président de la Première Commission ainsi, bien sûr, qu'à la Conférence du désarmement. J'adresse mes vœux de succès au Président dans ses travaux futurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie de sa déclaration la Présidente du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations

sur les *aspects* susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Je tiens également à remercier les services techniques et le Gouvernement canadien qui ont rendu possible la présentation de ce rapport de l'autre bout du monde.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour permettre aux délégations de tenir un débat interactif sur le rapport que nous venons d'entendre présenter, dans le cadre d'une session officieuse de questions-réponses.

La séance, suspendue à 10 h 15, est reprise à 10 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux orateurs qui souhaitent prendre la parole sur le thème des armes nucléaires. Encore une fois, je demande à tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole, dans l'intérêt collectif de la Commission, à savoir cinq minutes pour ceux qui s'expriment à titre national et sept minutes pour ceux qui s'expriment au nom d'un groupe.

M. Al Towaiya (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée réaffirmer une fois de plus, au nom du Groupe des États arabes, ma confiance en votre leadership, Monsieur le Président, et en votre capacité à mener nos travaux à leur terme.

Je voudrais également exprimer l'appui du Groupe des États arabes à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Le Groupe des États arabes se félicite que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, progrès tangible vers la réalisation de l'objectif de l'élimination complète de ces armes. Nous demandons également à la communauté internationale d'entamer des négociations sur un traité global non discriminatoire afin d'interdire l'utilisation, l'acquisition, la fabrication et le stockage d'armes nucléaires. Une conférence internationale de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire doit se tenir au plus tard en 2018.

Le Groupe des États arabes continuera de contribuer positivement à l'objectif mondial du désarmement nucléaire. Nous avons participé activement

à toutes les instances multilatérales de désarmement, et tous les États membres du Groupe des États arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et soumis leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Groupe des États arabes exprime sa préoccupation face à l'incapacité continue à réaliser des progrès tangibles sur le désarmement nucléaire et à l'échec répété à mettre en œuvre la décision 2 adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP (1995) sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement, les 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les États dotés d'armes nucléaires ont évité de s'engager à respecter quelque calendrier ou échéance que ce soit pour s'acquitter de leurs obligations internationales d'éliminer les armes nucléaires.

Le Groupe rejette l'état d'esprit militaire des États dotés d'armes nucléaires, lequel autorise l'utilisation des armes nucléaires même contre des États qui n'en sont pas dotés. Dans ce contexte, notre groupe réaffirme que l'élimination complète et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, est la seule garantie contre leur emploi.

L'incapacité des États parties au TNP à s'entendre sur un document final lors de la récente Conférence d'examen du TNP de 2015 et l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à respecter leurs engagements en matière de désarmement exigent que nous intensifions nos efforts collectifs en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. Dans ce contexte, et en raison de l'absence de mise en œuvre des décisions consensuelles de la Conférence d'examen de 2010, le Groupe des États arabes a essayé, lors de la récente Conférence, de trouver une solution à la situation actuelle par le biais d'une proposition présentée dans le document de travail arabe, qui est également parrainé par le Mouvement des pays non alignés. Toutefois, cette approche positive n'a pas abouti. La décision prise en l'occurrence par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada a été en fait décevante et contraire au consensus international, et a empêché l'adoption d'un document final qui inclut le Moyen-Orient.

Nous affirmons que débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires est une responsabilité collective et mondiale. Le Groupe des États arabes a confirmé sa part de responsabilité en la matière, et il incombe

désormais aux autres parties de faire de même. Si elles ne le font pas, la crédibilité du TNP sera menacée, ce qui remettra en cause les régimes de désarmement et de non-prolifération.

Les États arabes estiment nécessaire de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe de prendre des mesures immédiates et concrètes visant à débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Tel est l'objectif du projet de résolution arabe annuel intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Le Groupe des États arabes exprime également sa préoccupation face à l'impact sur l'environnement et la sécurité du refus continu d'Israël d'adhérer au TNP. Enfin, notre groupe lance un appel en faveur de l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pilier principal du régime de désarmement multilatéral et d'une importance cruciale pour la sécurité.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe sans réserve aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/70/PV.9).

Tant qu'il existera des armes nucléaires, la menace d'une catastrophe continuera de peser sur l'humanité. L'expérience montre que la capacité énorme et incontrôlable d'une explosion nucléaire et son caractère indiscriminé vont bien au-delà des frontières nationales, avec leur cortège de mort et de destruction. Cet impact – y compris les conséquences humanitaires, environnementales et socioéconomiques à long terme – nous poursuivra pendant des générations, de même que le risque croissant d'une explosion nucléaire qu'elle soit due à un accident, résulte d'une erreur ou soit intentionnelle. La communauté internationale dans son ensemble a exprimé son inquiétude face à cette grave menace.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud a accueilli avec satisfaction les trois Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires – organisées respectivement par la Norvège en mars 2013, le Mexique en février 2014 et l'Autriche en décembre 2014 – et les éléments probants présentés lors de ces conférences. En outre, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des États qui ont souscrit à

l'Engagement humanitaire, qui exhorte notamment tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à renouveler leur engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale et urgente des obligations existantes en vertu de son article VI, et appelle tous les États à identifier et à appliquer des mesures efficaces propres à combler le vide juridique eu égard à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires, et à coopérer avec toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif. Nous appelons tous les États à se joindre à l'Engagement humanitaire en vue de réaliser cet objectif ultime.

Les vastes ressources publiques affectées aux armes nucléaires présentent un contraste frappant avec la fourniture de l'aide au développement. Aujourd'hui, les coûts afférents à l'entretien des arsenaux nucléaires sont environ deux fois plus importants que l'aide au développement fournie à l'Afrique. Cet état de choses n'est évidemment ni acceptable ni viable dans un monde où les besoins fondamentaux de milliards d'êtres humains ne peuvent être satisfaits.

Tant qu'il existera des armes nucléaires, la prolifération verticale et horizontale persistera. La poursuite de la mise au point de nouvelles catégories d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, le fait que les armes nucléaires demeurent ancrées dans les doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés, donne clairement à penser que certains pays continuent d'aspirer à conserver ces armes *ad infinitum*, en dépit de leurs obligations et de leurs engagements juridiques.

Tous les efforts doivent donc être faits pour éliminer ces menaces. Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront jamais plus utilisées est par le biais de leur élimination complète et de l'assurance juridiquement contraignante qu'elles ne seront plus jamais fabriquées. Tous les États ont un intérêt légitime dans le désarmement nucléaire et une responsabilité en la matière. Ainsi, l'Afrique du Sud estime que nous tous – pays développés et pays en développement, dotés ou non d'armes nucléaires – avons une contribution à apporter à la construction d'un cadre aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, ce qui devrait inclure des critères et des échéances clairement définis étayés par un système de vérification solide.

L'Afrique du Sud est gravement préoccupée par l'échec de la neuvième Conférence d'examen du TNP en 2015 à parvenir à un consensus sur un document

final. Cela a soulevé des questions quant à la volonté de certains États de mettre en œuvre les accords conclus en 1995, 2000 et 2010, et les obligations juridiquement contraignantes en vertu du Traité, en particulier celles qui ont trait à la mise en œuvre de l'article VI, qui appelle à des négociations de bonne foi sur des mesures effectives juridiquement contraignantes. Au nombre de ces obligations, il y a notamment les engagements pris en vue de réduire davantage le nombre d'armes nucléaires, de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires dans les doctrines militaires, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la fourniture de garanties de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Dans ce contexte, du fait de l'absence de résultats de fond, la Conférence d'examen du TNP de 2015 a manqué une occasion qui aurait pu contribuer à renforcer le Traité. Les États parties doivent donc à nouveau redoubler d'efforts et honorer leurs engagements solennels, y compris ceux pris par les États dotés d'armes nucléaires, en vue d'accélérer des progrès tangibles sur les mesures tendant au désarmement nucléaire.

En conclusion, qu'il me soit permis de réitérer que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans l'environnement sécuritaire actuel. Au lieu d'avoir un effet dissuasif sur les conflits et les guerres, comme certains le prétendent, ces armes sont restées une source permanente d'insécurité et un facteur de prolifération. Les impératifs humanitaires qui sous-tendent la nécessité de leur élimination complète exigent un engagement renouvelé et la détermination de tous à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud est prête à contribuer à cet objectif. Le désarmement nucléaire est non seulement une obligation juridique; il est également un impératif moral. À cet égard, l'Afrique du Sud présentera un projet de résolution intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui, nous l'espérons, sera appuyé par toutes les délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie toutes les délégations qui tiennent des consultations dans la salle de conférence de bien vouloir le faire à l'extérieur afin que les orateurs puissent être entendus clairement. Je remercie les délégations pour leur compréhension. C'est aussi une question de respect.

Avant de poursuivre, je rappelle aux membres que, comme l'indique le programme de travail, la date limite pour la présentation des projets de résolution et de décision est aujourd'hui à midi. Les délégations doivent s'assurer qu'elles ont présenté leurs projets de résolution et de décision à midi au plus tard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.46.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif poursuivi de manière effective, déterminée et pragmatique.

Pour l'Australie, la réduction du nombre des armes nucléaires dans le monde n'est pas seulement conforme aux obligations internationales énoncées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, c'est aussi une condition essentielle pour faire de notre planète un monde plus sûr. C'est assurément dans tous nos intérêts en matière de sécurité et dans l'intérêt de la survie même de l'humanité.

Nos désaccords tournent principalement autour des meilleurs moyens de parvenir à l'élimination des armes nucléaires. L'Australie a toujours affirmé que les solutions à court terme qui n'engagent pas les États dotés d'armes nucléaires ne sauraient remplacer les efforts nécessaires à la réalisation de notre objectif commun « d'option zéro ». La réalisation de cet objectif exigera une volonté politique de haut niveau de la part de tous les pays, mais en particulier, nous devons trouver des moyens d'amener les États qui possèdent des armes nucléaires à s'asseoir à la table des négociations dans un esprit de compromis véritable et prêts à négocier l'élimination de ces armes dans le cadre d'un processus qui contribue à la préservation de la paix et de la sécurité pour tous.

Tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, ont la responsabilité d'aider à créer un environnement international où l'accélération des progrès sur le désarmement nucléaire multilatéral est possible. Nous pouvons aider ce processus par des mesures concrètes et pratiques, élément par élément, afin de veiller à ce que des progrès réels soient réalisés.

L'Australie et ses partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, regrettent que la Conférence d'examen du TNP de 2015, après tout le travail fait par de nombreuses délégations, n'ait pas été en mesure de produire un document de consensus.

Mais nous ne devons pas oublier que les précédents résultats consensuels demeurent valables, y compris les documents finals des conférences d'examen de 2000 et de 2010 et, surtout, le Plan d'action du TNP de 2010. Leur application de bonne foi par tous les États parties au TNP est plus importante aujourd'hui que jamais.

En particulier, l'Australie a toujours fait valoir que, d'un point de vue pragmatique et positif, la transparence de la part des États dotés de l'arme nucléaire en ce qui concerne leurs arsenaux nucléaires et autres faits connexes est cruciale pour renforcer la confiance et fixer des niveaux de référence à partir duquel les progrès sur le désarmement nucléaire peuvent être mesurés.

L'Australie se félicite de l'accent renouvelé mis sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires. C'est pour souligner les conséquences humanitaires des armes nucléaires que l'Australie est si active dans la promotion efficace du désarmement et de la non-prolifération depuis de nombreuses années, et nous devons continuer à travailler sans relâche pour cette cause.

Nous adoptons une approche pragmatique à l'égard du désarmement nucléaire, et c'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à un traité interdisant les armes nucléaires. Un tel traité n'aboutirait tout simplement pas à l'élimination des armes nucléaires. Les États ne feront que se débarrasser de leurs arsenaux nucléaires lorsqu'ils estimeront pouvoir le faire en toute sécurité, et c'est pourquoi nous devons également nous attaquer aux dimensions sécuritaires des raisons pour lesquelles les États possèdent des armes nucléaires. L'élimination de ces armes exige un niveau de confiance bien plus élevé, ainsi que de nouveaux processus de vérification du désarmement nucléaire plus efficaces. Pour avancer vers un monde exempt d'armes nucléaires, les États auront besoin d'assurance que ces armes ont effectivement été éliminées et que les capacités à mettre au point de nouvelles armes ne soient pas utilisées à cette fin.

Nous sommes collectivement engagés sur un chemin long et difficile, et il n'existe pas de raccourcis pour atteindre l'objectif commun de parvenir au désarmement nucléaire. Néanmoins, les trois étapes logiques pour cela sont l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE), le règlement des problèmes techniques liés à la vérification du désarmement nucléaire et le lancement des négociations

sur un traité interdisant la production de matières fissiles, comme nous en avons débattu plus tôt ce matin.

À cet égard, l'Australie est heureuse de présenter, aux côtés du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, le projet de résolution de cette année sur le TICE (A/C.1/70/L.46). À l'approche du vingtième anniversaire du Traité, il est plus urgent que jamais qu'il entre en vigueur. L'Australie se félicite aussi du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes (voir A/70/81) et espère vivement que ses recommandations seront mises en œuvre. Le Groupe, dont l'Australie a eu le privilège de faire partie, a en outre représenté une mesure de renforcement de la confiance très utile. Il convient d'aborder la suite des travaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le même esprit.

Avant-dernier point, nous devons également lancer un appel à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle renonce à ses programmes de mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques. De telles activités représentent une menace pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international et sont menées au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres obligations internationales incombant à la République populaire démocratique de Corée.

Je terminerai en réaffirmant que l'Australie attache beaucoup d'importance à la Première Commission, instance universelle où nous pouvons contribuer à des évolutions positives et mobiliser l'appui à des mesures concrètes destinées à renforcer les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ce n'est qu'ainsi que nous atteindrons l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Sierra Leone, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.55.

M^{me} Strasser-King (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés concernant la menace que la présence persistante d'armes nucléaires et leur emploi possible ou la menace de leur emploi font peser sur l'humanité (voir A/C.1/70/PV.9).

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires demeure

la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. C'est pourquoi nous réitérons qu'il est urgent que notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, soit exempt d'armes nucléaires, étant donné que leur présence constitue une menace existentielle pour la planète, la paix mondiale et la survie future de l'humanité. L'Afrique appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet, condition essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Groupe des États d'Afrique estime que le désarmement nucléaire reste la priorité absolue des efforts de la communauté internationale pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, qui est l'objectif fondamental du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par conséquent, le Groupe déplore l'échec de la neuvième Conférence d'examen du TNP, tenue cette année, à parvenir à un consensus sur un document final, en dépit des efforts concertés des États non dotés de l'arme nucléaire, notamment les États d'Afrique.

Dans ce contexte, le Groupe demeure profondément préoccupé par la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire et l'absence de mesures de la part des États détenteurs d'armes nucléaires pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux, conformément à leurs obligations juridiques, telles qu'énoncées dans les conventions et traités internationaux pertinents. Le Groupe continuera d'insister sur la menace que la persistance des armes nucléaires fait peser sur l'humanité et d'exiger la mise en œuvre de toutes les mesures et initiatives dont sont convenus les États dotés de l'arme nucléaire dans le cadre du TNP.

Le Groupe se félicite que, depuis deux années consécutives, l'Assemblée générale organise une réunion plénière pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et souligne l'importance de la résolution 69/58, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire. La pleine mise en œuvre de cette résolution, notamment le lancement des négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires, permettra des avancées concrètes dans la réalisation de l'objectif d'éliminer ces armes de destruction massive.

Le Groupe des États d'Afrique considère que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est utile pour consolider le TNP et faire avancer le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans chaque région

du monde. Elles renforcent la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional, consolident le régime de non-prolifération nucléaire et contribuent à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Afrique constitue un bouclier pour le continent, notamment parce qu'il empêche l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire et interdit les essais de ces armes destructrices.

Sur ce point, le Groupe des États d'Afrique se redit une nouvelle fois profondément inquiet du fait que les engagements et obligations figurant dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ont pas été mis en œuvre, comme convenu. Le Groupe fait clairement part de sa déception face à l'incapacité de convoquer la conférence sur la création d'une zone exempte d'arme nucléaire au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en 2012. La résolution de 1995 continue de faire partie intégrante de l'ensemble des décisions adoptées à la Conférence d'examen de 1995 et d'être l'élément qui a permis de parvenir au consensus sur la prorogation indéfinie du Traité. Le Groupe souligne par conséquent la validité de ces engagements et obligations et espèrent qu'ils seront pleinement respectés.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Ce traité offre une chance de mettre un coup d'arrêt à la poursuite du développement et de la prolifération des armes nucléaires, contribuant par là-même à l'objectif du désarmement nucléaire. Le Groupe appuie la communauté internationale dans sa volonté de promouvoir le TICE, qui pourrait être le déclencheur du processus de désarmement nucléaire, et encourage les pays qui restent visés à l'annexe 2, aussi bien les États dotés de l'arme nucléaire que ceux qui n'ont pas encore accédé au TNP, à signer et ratifier le TICE.

Le Groupe considère que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité compétente pour vérifier que les États parties s'acquittent de leurs obligations découlant de leurs accords de garanties respectifs. Il a toute confiance dans l'impartialité et le professionnalisme de l'AIEA

et condamne toute tentative de politiser, en violation de son statut, les travaux de l'Agence, y compris son programme de coopération technique.

Dans ce contexte, le Groupe insiste sur l'importance de respecter rigoureusement le Statut de l'AIEA et les accords de garanties généralisées pertinents dans la conduite des activités de vérification. Gardant à l'esprit la responsabilité de l'Agence dans la protection de la confidentialité des informations relatives aux garanties et compte tenu des fuites regrettables qui se sont produites à propos de ces données, il souligne la nécessité de renforcer le système de protection de la confidentialité de ce type d'informations.

Tout en reconnaissant que le droit inaliénable de tous les États parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit être protégé, le Groupe appelle tous les États à renoncer à posséder des armes nucléaires, à adhérer au TNP sans condition ni délai ou autre tactique dilatoire, à placer rapidement toutes les installations nucléaires existantes sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA et à mener leurs activités nucléaires conformément au régime de non-prolifération. Le Groupe insiste sur la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis des armes nucléaires dans le domaine de la sécurité et juge inacceptable toute doctrine justifiant leur utilisation. Le Groupe appuie également, de manière prioritaire, l'appel en faveur de l'adoption d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant par lequel les États dotés de l'arme nucléaire donneraient des assurances de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ces armes.

Le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde inquiétude quant aux conséquences humanitaires des armes nucléaires et continue de demander à tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation de ces armes inhumaines sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et de prendre les mesures qui s'imposent en vue de leur abandon et de leur démantèlement. Le Groupe appelle les États dotés de l'arme nucléaire à respecter de bonne foi leur engagement envers le serment que nous avons tous fait de protéger et préserver notre planète pour les générations à venir. Dans ce contexte, le Groupe se félicite de la tenue des trois Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires,

qui ont eu lieu en Norvège, au Mexique et en Autriche, afin de mettre en lumière les dangers que les armes nucléaires font peser sur l'humanité. Le Groupe appuie vigoureusement l'appel en faveur d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, seules armes de destruction massive à ne pas encore être interdites par un instrument juridique international.

Le Groupe des États d'Afrique remercie les délégations de leur appui au projet de résolution sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique qu'il a présenté (A/C.1/70/L.55). Il s'engage à continuer d'œuvrer de manière constructive avec tous les États Membres à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie à nouveau les délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, et à sept minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de pays.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons une fois encore à remercier la présidence et les délégations de leurs efforts, et à redire que nous continuerons de coopérer avec vous, Monsieur le Président, afin que nos efforts collectifs donnent les résultats auxquels nous aspirons tous.

Le Qatar s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9) et à celle qui sera faite au nom du Groupe des États arabe.

Le désarmement nucléaire est l'une des priorités de l'Organisation des Nations Unies depuis qu'elle a été créée, comme en témoignent la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution 1 (I)1), le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) et, bien entendu, l'importance que la communauté internationale accorde à ce sujet. C'est pourquoi, l'adoption, en 1968, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a constitué une étape historique. Aujourd'hui, ce traité est un instrument juridique international non négociable en matière de désarmement nucléaire. Cinquante ans se sont écoulés depuis cette adoption, et pourtant le monde attend toujours de récolter les fruits du TNP, en raison de l'incapacité de ses États parties de fixer un calendrier pour procéder au désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du Traité, et de l'insistance

de certains à acquérir des armes nucléaires, avec tous les dangers que cela comporte pour le monde.

Nous partageons l'avis de la majorité des délégations selon lequel l'objectif international du désarmement nucléaire ne sera jamais atteint tant qu'une zone exempte d'armes nucléaires ne sera pas créée au Moyen-Orient. L'adoption par consensus chaque année à l'Assemblée générale d'une résolution sur la question vient confirmer ce fait. La résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation fait de cette question l'un des piliers fondamentaux de la prorogation indéfinie du TNP. Le déséquilibre qui persiste dans le domaine des armes nucléaires du fait du refus de certains États d'adhérer au TNP et de soumettre leur arsenal nucléaire au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fait, quant à lui, que la réalisation de cet objectif est devenue une responsabilité collective au niveau international.

Les problèmes qui assaillent le Moyen-Orient prouvent que la paix et la sécurité dans cette région ne sont possibles que si tous les États qui la composent coopèrent et si la communauté internationale fait preuve de détermination. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient contribuerait incontestablement à la réalisation de l'objectif susmentionné. C'est pourquoi nous faisons à nouveau part de notre déception face à l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2015 de s'entendre sur un document final et au fait que l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a toujours pas été réalisé. Ce sentiment de déception est aggravé par le phénomène du terrorisme et le risque de voir des groupes terroristes employer ces armes épouvantables, ce qui nous confère à tous l'obligation d'intensifier la coopération internationale pour éliminer ce danger. Durant le débat général de la Commission, nous avons évoqué l'importance que nous attachons au désarmement nucléaire (voir A/C.1/70/PV.5), tandis que nous continuons de nous acquitter de nos obligations juridiques découlant de divers instruments internationaux relatifs au désarmement nucléaire, au premier rang desquels le TNP, et d'encourager les efforts déployés au niveau international pour enrayer la prolifération des armes nucléaires.

Conscients des conséquences humanitaires des armes nucléaires, nous avons souscrit à l'Engagement humanitaire proposé par l'Autriche, en sa qualité de pays hôte de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous sommes très désireux de participer à tous les efforts visant à combattre les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Dans le cadre de notre politique pour parvenir à la paix et à la sécurité dans notre région et dans le monde entier, nous allons poursuivre notre action et continuer de participer à toutes les initiatives internationales, régionales et nationales en vue de réaliser le désarmement nucléaire. Nous tenons également à souligner l'importance d'un développement responsable et pacifique des programmes relatifs à l'énergie nucléaire, ainsi que la nécessité des mesures de garanties généralisées prises en coopération avec l'AIEA. Nous sommes extrêmement attachés à l'objectif de parvenir à la plus grande paix et à la plus grande sécurité possible et accordons beaucoup d'importance à la non-prolifération des armes nucléaires dans un monde où ces armes demeurent une menace pour tous les pays.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*): L'année a été agitée pour la diplomatie nucléaire. Winston Churchill a dit : le succès n'est pas définitif, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte. En 2015, nous avons enregistré des succès et connu des échecs. Maintenant, nos regards se tournent vers l'avenir.

Je commencerai tout d'abord par rappeler un succès. L'été a été marqué par un événement véritablement historique : les gouvernements des E3+3 et l'Iran sont convenus d'un Plan d'action global commun. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran ont signé une Feuille de route pour la clarification des questions passées et présentes restées en suspens relatives au programme nucléaire iranien. Le fait que les parties aient réussi par le biais de négociations à trouver une solution robuste montre l'importance et le bien-fondé du droit multilatéral et de la diplomatie dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. En définitive, la réussite du Plan d'action global commun ne pourra être mesurée qu'en fonction de son application intégrale, laquelle est nécessaire pour donner à la communauté internationale l'assurance que le programme nucléaire d'Iran est véritablement de nature exclusivement pacifique. Nous exhortons donc toutes les parties à s'acquitter, avec diligence et dans les délais impartis, de leurs obligations en vertu de l'accord. Il importe que l'Iran coopère pleinement avec

l'AIEA concernant une éventuelle dimension militaire de son programme nucléaire, comme convenu dans la Feuille de route. Pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action global commun, les Pays-Bas se sont engagés à apporter une contribution de 600 000 euros à l'AIEA.

Malheureusement, cette année n'a pas connu que des réussites. Le fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final est un revers extrêmement décevant, d'autant plus qu'un accord paraissait envisageable et que les nations impliquées semblaient s'accorder sur l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Quoi qu'il en soit, cela ne change rien au fait que le TNP reste la pierre angulaire du dispositif mondial de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et qu'il continue de mériter notre plein appui. Cela signifie également que les Pays-Bas restent totalement acquis à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire est depuis longtemps une priorité pour les Pays-Bas, et il le restera. De notre point de vue, un processus graduel et l'adoption de mesures pratiques et concrètes conjuguées à un certain degré d'ambition et de réalisme, sont la meilleure voie à suivre pour parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Être réaliste ne signifie pas reculer; nous pensons qu'il est tout aussi possible de travailler plus dur et de prendre plusieurs décisions en même temps. Nous partageons la déception que suscite la lenteur du désarmement nucléaire et sommes désireux d'observer davantage de progrès. L'ample attention accordée aux répercussions humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et l'intérêt porté aux Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenues à Oslo, Nayarit (Mexique) et Vienne soulignent la nécessité d'en faire plus.

Les considérations humanitaires non seulement renforcent la nécessité d'atteindre l'objectif « option zéro », mais nous obligent également, tant qu'il n'est pas atteint, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir l'utilisation des armes nucléaires. Pour nous, la clef est d'intégrer les conclusions des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires dans les structures du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Pour atteindre ces objectifs, les dimensions relatives à la sécurité et la stabilité internationales ne peuvent pas être écartées. Mais cela ne signifie pas que les conditions internationales de sécurité actuelles

justifient de mettre un terme au désarmement nucléaire. Le passé regorge de situations où des progrès ont été accomplis dans des circonstances difficiles, au moment où ils étaient le plus nécessaires. L'accord avec l'Iran a montré une nouvelle fois qu'il était possible de progresser même en période difficile, et même entre des pays qui s'opposent depuis des années.

Une autre bonne nouvelle concerne le traité interdisant la production de matières fissiles. Nous sommes très heureux que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, ait réussi à produire un rapport de fond consensuel (voir A/70/81). Nous devons continuer à tirer parti de la dynamique insufflée par ledit rapport. En toute logique, l'étape suivante serait évidemment d'entamer des négociations, de préférence au sein de la Conférence du désarmement. Négocier un traité interdisant la production de matières fissiles est plus urgent que jamais, d'autant que, après des années d'amenuisement des stocks mondiaux de matières fissiles, il est possible que, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, ils recommencent à augmenter.

Le nouveau Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, emmené par les États-Unis, est une initiative constructive et nécessaire, à même de nous aider à traiter de certaines questions importantes touchant à la vérification. Cette dernière est un élément crucial du désarmement nucléaire et les Pays-Bas contribueront activement à faire en sorte que ce Partenariat soit couronné de succès. Un facteur indispensable pour continuer à progresser réside dans l'établissement d'un dialogue; il nous faut discuter de nos divergences de vues dans la perspective de trouver une voie commune à suivre.

Avec nos partenaires au sein de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous sommes déterminés à rechercher ce dialogue, et ce, dès les semaines et les mois qui viennent, auprès d'autres groupes, de pays individuels et de la société civile. L'Initiative veut également renforcer l'établissement de rapports sur le désarmement nucléaire et la vérification. Nous sommes favorables à l'option consistant à mettre en place un dialogue plus large sur le désarmement nucléaire, en créant un groupe de travail à composition non limitée, comme cela a également été proposé à la

Conférence d'examen du TNP en 2015. En plus des autres mesures envisageables en matière de désarmement nucléaire, ce groupe serait également une plateforme utile pour débattre des dimensions humanitaires relatives à l'utilisation des armes nucléaires. Nous avons conscience que cette question suscite des opinions divergentes mais nous espérons qu'elle permettra d'alimenter un dialogue constructif et honnête sur la meilleure façon d'avancer.

Une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient reste un objectif souhaitable. Nous regrettons que cette zone ait motivé l'incapacité à réunir le consensus lors de la Conférence d'examen et nous exhortons les États de la région à poursuivre les consultations autour des solutions envisageables. Tous les États dotés de l'arme nucléaire, qu'ils soient ou non parties au TNP, peuvent prendre des mesures de désarmement immédiates et concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec mes excuses au représentant des Pays-Bas, je le prie de bien vouloir respecter les limites de temps convenues, dans l'intérêt de toute l'assemblée.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je termine. Les États dotés de l'arme nucléaire peuvent commencer à réduire – et, à terme, éliminer – tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, de manière transparente, vérifiable et irréversible. Des progrès notables ont été faits s'agissant de la sécurité nucléaire. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, et nous attendons avec intérêt que le dernier Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra aux États-Unis, continue d'examiner cette question.

En leur qualité de coordonnateur actuel de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, les Pays-Bas prévoient d'accueillir une réunion de haut niveau pour commémorer, au première semestre de l'an prochain, le dixième anniversaire de cette Initiative fructueuse, et discuter des derniers faits nouveaux et projets à venir. Il faut avoir le courage de continuer. Nous ne nous épargnerons aucun effort pour progresser et nous tenons prêts à collaborer avec d'autres.

M^{me} Hrdá (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque fait part de son appui indéfectible à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi qu'au plein respect des obligations qui en découlent. Bien que nous ayons été plutôt déçus de la Conférence

des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, nous sommes convaincus que le TNP reste indispensable à notre sécurité collective et qu'il va continuer de jouer un rôle fondamental dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le plan d'action consensuel issu de la Conférence d'examen du TNP en 2010 intègre plusieurs tâches importantes qui n'ont toujours pas été accomplies. La validité du plan d'action reste inchangée et incontestée. Son application relève de notre responsabilité collective, qui doit être honorée par tous les États parties.

Bien que nous regrettions qu'il n'ait pas été possible de réunir le consensus sur un document final à la Conférence d'examen du TNP en 2015, nous espérons vivement que les travaux visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive reprendront de manière constructive, sans exclusive et en privilégiant le consensus. Il faut recenser les possibilités de dialogue régional et encourager une solution qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les États de la région. À cet égard, nous savons gré de ses efforts au facilitateur, M. Jaakko Laajava, ainsi qu'à son équipe.

Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le contexte de la dernière Conférence convoquée en application de l'article XIV et du vingtième anniversaire prochain de l'ouverture du Traité à la signature, nous tenons à réaffirmer notre appui à l'entrée en vigueur dudit Traité.

En même temps, il nous faut progresser sur la voie de nos objectifs de non-prolifération, notamment le renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous nous sommes félicités de l'accord historique du 14 juillet entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran sur un Plan d'action global commun. Sa pleine mise en œuvre, facilitée par le Protocole additionnel à l'accord de garanties de l'Iran, fournira à la communauté internationale les assurances indispensables quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Il importe aussi de veiller à ce que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence pour clarifier toutes les questions en suspens, y compris une possible dimension militaire, comme convenu dans la feuille de route signée entre l'AIEA et l'Iran.

La République tchèque a à maintes reprises condamné les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, ainsi

que ses menaces de procéder à d'autres essais. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses armes nucléaires et à ses programmes de missiles balistiques et de revenir sans délai aux principes du TNP et des garanties de l'AIEA. Nous appuyons le rôle essentiel de l'AIEA dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

La République tchèque est un fervent partisan du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous avons activement participé et contribué financièrement à l'Initiative sur les utilisations pacifiques sous l'égide de l'AIEA, qui est une institution centrale dans ce domaine. Nous sommes convaincus que l'exercice responsable du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire peut énormément profiter à la société pour ce qui est des applications nucléaires non énergétiques, en permettant notamment des progrès en matière de traitement du cancer, de contrôle des maladies, de traitement de l'eau et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, etc.

À l'instar de la grande majorité des États Membres, nous considérons que l'ouverture et la conclusion rapides, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires doit constituer une priorité majeure. Notre expert a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, et a concouru à l'adoption par consensus de son rapport de fond (voir A/70/81). Nous sommes convaincus que les recommandations présentées au Secrétaire général sur tous les aspects clefs d'un traité faciliteront grandement la tâche des négociateurs, et nous nous félicitons que le Président du Groupe ait eu l'occasion de présenter les résultats des travaux du Groupe aux membres de la Première Commission aujourd'hui.

Dans son discours baptisé « programme de Prague », le Président Obama a défini la vision ambitieuse d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce discours a été suivi ensuite par la signature, en 2010 à Prague, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START) . Ces

cinq dernières années, Prague s'est imposée comme l'un des hauts lieux d'examen des questions de désarmement nucléaire, de non-prolifération, de sécurité nucléaire et de maîtrise des armements. La cinquième Conférence sur le programme de Prague, qui a eu lieu la semaine dernière avec la participation du Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, en tant qu'orateur de marque, s'est, entre autres, penchée sur la question des enseignements tirés de l'expérience du TNP et ses perspectives d'avenir ainsi que sur les questions des nouvelles puissances nucléaires, de la dissuasion nucléaire et de l'Initiative humanitaire. La République tchèque continuera d'accueillir de telles conférences afin de permettre de discuter de questions d'actualité liées au désarmement et à la non-prolifération.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant la Commission, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre accession à la présidence. Je tiens aussi à féliciter le précédent Président, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, du brio avec lequel il a dirigé les travaux. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans vos efforts pour mener à bon port nos délibérations.

L'année a été marquée par de nombreux développements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Je voudrais mentionner tout d'abord l'accord historique conclu par les gouvernements des E3+3 et l'Iran le 14 juillet. L'adoption du Plan d'action global commun offre une nouvelle occasion de renforcer la stabilité régionale et la sécurité internationale. Nous attendons avec intérêt l'application de ses dispositions, dans laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique jouera un rôle indispensable de vérification et de suivi des engagements de l'Iran en matière nucléaire.

Cette année marque également le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Même si les États parties n'ont pas été en mesure de dégager un consensus sur un document final à la Conférence d'examen de 2015, le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le cadre de référence pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les efforts en cours pour mettre l'accent sur les incidences humanitaires des armes nucléaires sont

étroitement liés aux préoccupations que suscitent les conséquences qu'une explosion nucléaire ou une attaque terroriste utilisant des matières fissiles auraient pour l'humanité. C'est pourquoi il importe de faire davantage connaître les incidences humanitaires des armes nucléaires. Dans le même temps, l'élimination des armes nucléaires ne sera possible qu'à travers un engagement sérieux et constructif de tous les États qui en sont dotés. La promotion du désarmement nucléaire requiert de notre part des efforts conjoints.

Une compréhension commune des mesures à prendre n'est possible qu'au moyen de discussions exhaustives et ouvertes à tous, avec la participation effective des États dotés d'armes nucléaires. Toutes ces mesures renforceront le régime du TNP conformément aux obligations énoncées à l'article VI du Traité, et contribueront à la réalisation de son objectif ultime – un monde exempt d'armes nucléaires. Il nous faut agir de manière réaliste, responsable et durable. Mettre en place les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires suppose de tenir compte à la fois des considérations humanitaires et de celles liées à la sécurité. À cet égard, nous nous associons à la déclaration que le représentant de l'Australie fera demain sur la question des conséquences humanitaires.

La Bulgarie appuie une approche constructive, réaliste et progressive, assortie de mesures concrètes et réalisables, de pièces maîtresses permettant de renforcer le système international de désarmement et de non-prolifération et, entre autres, de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse, notamment grâce à l'élargissement de sa composition et à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ainsi que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À cet égard, nous saluons le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81), et nous espérons qu'il favorisera les perspectives d'une ouverture des négociations.

Nous restons convaincus que faire en sorte que le TICE entre rapidement en vigueur est indispensable pour promouvoir le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération. Cela a été souligné tous les participants à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires, qui a eu lieu il y a moins d'un mois ici à New York.

Enfin, la Bulgarie espère que les efforts communs mus par la volonté politique de tous les États Membres pourront nous rapprocher de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Quelque part dans ce bâtiment, il y a une belle mosaïque signée Norman Rockwell qui dit : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fasse ». Je voudrais demander à toutes les délégations qui mènent actuellement des consultations dans cette salle de conférence de le faire à l'extérieur par respect pour le prochain orateur.

M^{me} Nolan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture d'une version remaniée de ma déclaration, dont le texte intégral a été mis en ligne.

L'Irlande souscrit pleinement à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Membre de la Coalition, l'Irlande souhaite voir donner un vrai élan au pilier de désarmement nucléaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous saluons l'appel à l'action qui a été exprimé par une majorité écrasante à la Première Commission. Le projet de résolution de la Coalition sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (A/C.1/70/L.40) exprime notre espoir en de futurs progrès probants vers les objectifs de désarmement.

Le Ministre irlandais des affaires étrangères et du commerce, M. Charles Flanagan, dans une déclaration devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (voir A/70/PV.22), a réaffirmé notre engagement indéfectible en faveur de la mise en œuvre intégrale du TNP. Il a également exprimé notre profonde déception face à l'absence de résultats de la Conférence d'examen des Parties au Traité, tenue en mai. Pas une seule arme nucléaire n'a été démantelée au titre du TNP ou dans le cadre d'un processus multilatéral, et aucune structure ou mesure efficace n'est en place pour que cela puisse se produire. Dans ces conditions, il est tout naturel et normal de chercher de nouvelles stratégies susceptibles d'améliorer notre compréhension, de stimuler le débat et de pousser à l'action. Le fait que la question humanitaire soit revenue à la surface une fois de plus ne devrait surprendre personne. De fait, le seul mystère, en l'occurrence, tient à la raison pour laquelle elle n'est pas toujours demeurée notre principe directeur. L'impératif humanitaire était, après tout, ce qui a présidé à l'adoption

initiale du TNP lui-même. C'est la raison de l'existence du TNP. Qu'est-ce qui est « humanitaire », sinon ce qui se rapporte à l'ensemble de l'humanité? Que devrait être notre plus grande force motrice sinon la préservation et la protection de la vie elle-même?

Notre appréhension de l'incidence humanitaire catastrophique de tout recours aux armes nucléaires s'est notablement développée ces dernières années. Je voudrais une fois de plus rendre hommage à nos collègues du Mexique, de la Norvège et de l'Autriche pour les conférences qu'ils ont accueillies sur le sujet. L'Irlande attache également du prix au rôle joué par la société civile, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, dans cet élargissement et cet approfondissement de notre compréhension. En outre, l'impossibilité d'une quelconque capacité de réponse réaliste, à l'échelon national ou international, a été brutalement mise en relief. Nous aimerions par conséquent demander aux États Membres d'examiner favorablement le projet de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/70/L.37), qui a été présenté par notre collègue de l'Union européenne, l'Autriche (voir A/C.1/70/PV.9) et dont l'Irlande est heureuse d'être l'un des auteurs.

Conformément à notre désir de procéder de façon constructive et de regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé, ma délégation est heureuse également d'être l'un des coauteurs du projet de résolution A/C.1/70/L.13 présenté par le Mexique (voir A/C.1/70/PV.9) sur la question « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Il n'est que normal que le groupe de travail à composition non limitée dont le projet de résolution propose la convocation, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, suive son règlement intérieur et ne soit pas lié par le consensus. Toutefois, nous sommes convaincus que toutes les parties peuvent œuvrer à un résultat fructueux. Nous accueillerions avec satisfaction une participation active de la société civile et des milieux universitaires, qui pourraient apporter des idées nouvelles et leur savoir spécialisé au débat et, bien sûr, nous avons besoin de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires, auquel nous tenons.

J'aimerais dire à quel point nous avons trouvé réconfortant de voir tant d'États parties au TNP unis dans leur décision de prendre, à la récente Conférence d'examen, un Engagement humanitaire en vue de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. J'aimerais attirer l'attention sur le projet

de résolution A/C.1/70/L.38 sur le sujet, présenté par l'Autriche (voir A/C.1/70/PV.9), et dont l'Irlande est heureuse d'être coauteur. J'espère que les délégations feront une fois de plus la preuve de notre attachement commun à cet Engagement et qu'elles le soutiendront en adoptant le projet de résolution.

Durant notre débat général, j'ai pris soigneusement note des messages émouvants et éloquents transmis par les représentants de nombreux pays en développement et des pays du Groupe des États d'Afrique. Je partage leurs préoccupations au sujet de l'incidence qu'aurait toute explosion éventuelle sur leur situation, déjà précaire, ainsi que leur consternation de voir les ressources financières considérables que consacrent certains États à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, à une époque où 850 millions de personnes souffrent encore de la faim, où 8000 enfants meurent chaque jour de malnutrition, et 800 femmes meurent chaque jour de causes liées à la grossesse ou à l'accouchement. Ne convient-il pas de nous demander à quelles fins meilleures pour le monde pourraient servir, si on les libérait, les ressources actuellement consacrées à la modernisation et à la maintenance des armes nucléaires?

Je félicite chaleureusement la délégation sud-africaine d'avoir présenté à la 9^e séance un projet de résolution qui met en évidence les impératifs éthiques en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cet ambitieux projet de résolution, dont nous sommes l'un des coauteurs, correspond précisément à une ambition de la grande majorité des États; viser en priorité, par-delà les intérêts et doctrines étroits, l'avancement du développement humain dans le monde. Ma délégation voudrait mettre en exergue la reconnaissance expresse, dans le projet, de l'importance vitale du rôle que devraient jouer les femmes dans les négociations sur le désarmement, thème bien venu qui est un fil rouge de la présente session.

Dans un monde en évolution rapide, au rythme de l'innovation et au niveau de connexité qui, à l'échelle de toute la planète, est plus élevé que jamais auparavant, le moment est assurément venu de reconnaître que tous les défis ont désormais un caractère mondial et que ce qui arrive à l'un touche aussi tous les autres. Le risque d'une explosion nucléaire – provoquée à dessein ou par accident – ne peut qu'ajouter à la menace qui pèse sur la sécurité humaine et la sûreté de notre planète. Si nous voulons le meilleur avenir possible pour les nôtres, nous devons travailler ensemble de façon constructive pour garantir la paix, la sûreté et la sécurité de notre monde,

et la meilleure façon de le faire est de nous acquitter de nos obligations communes en commençant par mettre en œuvre le TNP tel qu'originellement conçu. À chaque fois que nous reportons cet objectif, nous sommes fautifs face à nos peuples et nous continuons de leur faire courir des risques. Sachant tout ce que nous savons maintenant, redoublons d'efforts pour veiller à ce que ces armes ne soient plus jamais utilisées, en aucune circonstance, et pour engager sérieusement le processus visant à mettre toutes les armes nucléaires hors d'usage une fois pour toutes.

M. Sætre (Norvège) (*parle en anglais*) : La vision d'un monde exempt d'armes nucléaires est une vision que partage la Norvège avec la majorité des autres États. Soixante-dix années après Hiroshima et Nagasaki, nous devons reconnaître que cette vision ne peut se concrétiser sans un engagement réel de la communauté internationale, des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en détiennent pas. Nous nous devons d'aborder cette question réalistement, constructivement. Nous devons faire pleinement usage des occasions et des outils dont nous disposons. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre d'angle fondamentale de ces efforts.

Plusieurs événements positifs sont intervenus. Nous félicitons le P5+1, l'Iran et l'Union européenne, d'être parvenus à un accord historique et vérifiable à long terme. Nous sommes heureux de voir que le document final de la Conférence d'Oslo de 2013 sur une conception factuelle des conséquences humanitaires fait désormais partie intégrante, en bonne place, du programme mondial de désarmement. Les progrès enregistrés dans la mise au point d'outils de vérification du désarmement nucléaire ajoutent une autre dimension importante au débat sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Le processus engagé par le Sommet sur la sécurité nucléaire a contribué de façon non négligeable à renforcer la sécurité nucléaire et à empêcher les terroristes d'acquérir des matières fissiles, et nous nous félicitons de la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Traité START par les États-Unis et la Fédération de Russie.

Toutefois, on dénombre également quelques faits très décevants, et nous constatons que nous sommes au point mort dans certains domaines. Ce printemps, la Conférence des Parties chargée d'examiner le du TNP a été incapable de parvenir à un consensus sur un document final. La Conférence du désarmement n'a pas encore arrêté un programme de travail et a cessé, en

réalité, de fonctionner comme enceinte dans laquelle on peut faire progresser le désarmement nucléaire. Les probabilités d'une entrée en vigueur officielle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne semblent pas prometteuses. La Russie n'a pas encore répondu favorablement à la proposition des États-Unis de réduire de nouveau d'un tiers le nombre d'ogives nucléaires stratégiques, et la République populaire démocratique de Corée continue, bien regrettablement, de mettre au point des armes et missiles nucléaires.

L'une des tendances sur lesquelles reposent ces événements négatifs semble être une polarisation continue et croissante du débat mondial sur le désarmement nucléaire. Le but de tous les débats tenus au sein des instances multilatérales doit être de nous rapprocher de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il importe de nous demander ce qui sert notre sécurité commune. Du point de vue de la Norvège, notre sécurité commune serait servie au mieux par un respect des normes fondamentales de non-prolifération et de désarmement consacrées par le TNP. Nous considérons le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 comme une feuille de route devant nous conduire à un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires.

Tous les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière en matière de désarmement nucléaire et de prévention de la prolifération. Sans leur participation constructive, nous ne pourrions guère avancer s'agissant de ces questions. Néanmoins, tous les États du monde ont la responsabilité d'œuvrer en faveur de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires et la Norvège continuera à apporter sa contribution sur les plans conceptuel et politique, ainsi que sur les plans financier et pratique.

Nos débats à la Première Commission se tiennent dans un contexte de tensions internationales persistantes, ce qui place les questions liées au désarmement et à la non-prolifération sous le signe de l'urgence. Nombre des instruments et cadres juridiques visant à parvenir au désarmement nucléaire et à prévenir la prolifération sont déjà en place. Nous devons veiller à ce qu'ils soient respectés et appliqués, et nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à les signer et à les ratifier. Il s'agirait d'un pas concret vers la réalisation de l'objectif ultime d'un monde sûr et en sécurité, exempt d'armes nucléaires.

M^{me} McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : La communauté internationale demeure confrontée à des problèmes de sécurité liés au nucléaire, et la plupart

d'entre eux trouvent leur origine dans le manque de confiance et l'absence de compromis, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de faire des progrès en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et que les évolutions positives dans ce domaine passent inaperçues.

Il est déplorable que faute de compromis, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 se soit achevée sans adopter un document final. C'est certes regrettable, mais cela ne signifie nullement que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime international visant à faire progresser le désarmement nucléaire, a été affaibli. Cela n'invalide pas non plus le plan d'action de 2010, qui demeure le meilleur guide dont nous disposons pour renforcer les trois piliers du TNP. Le Canada est déterminé à continuer à travailler en collaboration avec tous ses partenaires dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement pour faire avancer ces engagements.

(l'oratrice poursuit en français)

La sécurité et la stabilité régionales et internationales continuent d'être mises en péril par le non-respect par la Corée du Nord et la Syrie de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Il reste à voir si ces États respecteront entièrement et de manière vérifiable leurs engagements en coopérant de façon franche avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les activités de prolifération de la Corée du Nord continuent de représenter une menace sérieuse pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. Nous demandons à tous les États d'assurer la pleine mise en œuvre des sanctions de l'ONU et de faire pression sur la Corée du Nord afin qu'elle abandonne ses programmes nucléaires et de missiles balistiques. Le monde sera un endroit nettement plus sûr lorsque la Corée du Nord redeviendra partie prenante au TNP et respectera son accord de garanties généralisées.

En ce qui concerne l'Iran, le Canada apprécie les efforts du P5+1 pour parvenir à un accord garantissant que le programme nucléaire iranien sert exclusivement à des fins pacifiques et pour empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Cependant, le Canada jugera l'Iran sur ses actes et pas seulement sur ses paroles.

En ce qui concerne la sécurité européenne, le Canada réitère sa condamnation de l'annexion de la Crimée par la Russie et de sa présence militaire actuelle

dans l'est de l'Ukraine. Nous demandons également à la Russie de cesser de mettre au point des missiles de croisière interdits par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

(l'oratrice reprend en anglais)

Même si le nombre de têtes nucléaires a été considérablement réduit par rapport aux chiffres records enregistrés pendant la guerre froide, bien davantage peut être fait pour renforcer la confiance internationale dans les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires à continuer de réduire leurs arsenaux nucléaires, leurs niveaux d'alerte et le rôle de ces armes dans leurs doctrines de défense. Nous encourageons vivement tous les États parties au TNP, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de plus de transparence s'agissant de la mise en œuvre de leurs engagements découlant du TNP. Les projets de formulaire de notification proposés par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement à l'intention des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires peuvent contribuer à cet objectif.

Le lancement du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire est aussi une initiative bienvenue permettant d'accroître la transparence et la confiance entre les États parties au TNP. Le Canada demeure convaincu que pour faire des progrès en matière de désarmement nucléaire, il faut tenir compte aussi bien des dimensions humanitaires que des dimensions stratégiques des armes nucléaires. Toutefois, le désarmement n'est pas effectué et ne peut pas être effectué dans le vide. Nous ne devons pas perdre de vue le contexte de sécurité ni les défis qu'il faut relever en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Canada est convaincu qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires représenterait un grand pas en avant pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il est essentiel que la communauté internationale lance sans plus attendre des négociations pour faire de cet instrument juridique une réalité. Le Canada présentera de nouveau un projet de résolution sur cette question cette année, et nous accueillons favorablement les opinions constructives de toutes les délégations. Nous espérons pouvoir compter sur un large appui.

La diplomatie et le compromis sont les outils dont nous disposons pour renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il nous incombe aujourd'hui

d'en faire usage pour relever les défis qui subsistent et renforcer la paix et la sécurité, ce que nous souhaitons tous et que le monde est en droit d'attendre.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : Il est largement admis que les efforts mondiaux pour réglementer les armes nucléaires par des moyens juridiques, normatifs et politiques ont été infructueux. Malgré les réductions du nombre d'armes nucléaires intervenues depuis la fin de la guerre froide, ce processus a été lent et a eu une portée limitée. Une poignée d'États dotés d'armes nucléaires s'opposent aux progrès vers le désarmement nucléaire multilatéral. Au lieu de s'acquitter de leurs obligations juridiques en matière de désarmement, ces États se contentent de poursuivre presque exclusivement l'objectif de non-prolifération. Cet écart entre la légalité et la réalité a fait que le monde est de moins en moins convaincu que ces processus se renforcent mutuellement.

Près de 30 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, également membres d'alliances nucléaires, comptent toujours fermement sur les armes nucléaires, et certains d'entre eux abritent même des armes nucléaires tactiques sur leurs territoires. Alors qu'ils bénéficient des avantages offerts par le parapluie nucléaire, ils appellent d'autres États à renoncer à de tels moyens pour se défendre face à des menaces de sécurité réelles. Certains de ces États ont conclu des accords de coopération nucléaire discriminatoires et autorisé des dérogations aux principes de longue date suivis en matière de non-prolifération. Ces politiques et ces actions sont évidemment motivées par des considérations égoïstes d'ordre stratégique, politique, commercial et de sécurité. Dès lors, il n'est pas surprenant que cette politique de deux poids, deux mesures ait provoqué un vif sentiment de mécontentement au sein de la communauté internationale, y compris dans mon pays.

Le Pakistan partage les préoccupations et les inquiétudes liées aux conséquences humanitaires potentielles des armes nucléaires. Pour cette raison, nous avons participé et contribué au débat lors de trois conférences consacrées à cette question. Nous sommes également d'avis que la question des armes nucléaires, aussi pertinente et importante qu'elle soit, ne peut pas être exclusivement réduite à sa dimension humanitaire. Il importe de prendre en compte le contexte et les motivations de chaque État détenteur d'armes nucléaires. Dans le cas du Pakistan, notre sécurité a été menacée par l'introduction d'armes nucléaires dans notre région.

Nous n'avons eu d'autre choix que de nous doter de capacités de dissuasion nucléaire crédibles pour nous défendre, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Je voudrais également rappeler à la Commission que pendant près de 25 ans, le Pakistan a plaidé en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. La Première Commission a adopté des résolutions à cette fin, qui ont été violées par la suite, sans aucune conséquence, et notre région a été nucléarisée à nouveau.

Le Pakistan croit fermement au principe universellement reconnu du droit de tous les États à une sécurité égale. Il est également indispensable de prendre en compte les motifs qui poussent les États à acquérir des armes, y compris les armes nucléaires, pour se défendre. Les membres du Mouvement des pays non alignés privilégient une approche directe et globale pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, approche que nous appuyons.

Les progrès vers le désarmement nucléaire sont retardés par certains qui veulent détourner l'attention de la Conférence du désarmement vers des mesures partielles de non-prolifération, tel qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Les arguments de certaines délégations selon lesquels un tel traité empêcherait la fabrication de nouvelles armes nucléaires sont erronés. Les raisons en sont évidentes, étant donné qu'il existe des stocks considérable de ces matières et que leur production à des fins civiles et militaires non explosives n'est soumise à aucun contrôle, il y a de fait toute une réserve de matières fissiles disponibles pouvant être utilisées à des fins militaires à volonté. Aucune disposition du traité que souhaitent ces États n'empêcherait le développement quantitatif ou qualitatif des armes nucléaires.

Nous réitérons que la création du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur le traité interdisant la production de matières fissiles était une initiative malavisée. Le Groupe n'est pas parvenu à formuler la moindre recommandation de consensus valable, notamment en ce qui concerne les objectifs mêmes et la portée du traité. Il s'est contenté de faire double emploi avec la Conférence du désarmement en dépit du fait que sa composition est restreinte, sans apporter quoi que ce soit au débat. Le Pakistan n'est donc pas en mesure d'accepter la moindre conclusion ou recommandation produite par le Groupe, notamment l'assertion selon laquelle le rapport peut constituer la base des futurs travaux de la Conférence du désarmement

sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Pakistan a récemment présenté à la Conférence un document de travail qui porte sur les éléments d'un traité sur les matières fissiles et reflète l'équilibre nécessaire entre les objectifs de désarmement et de non-prolifération dans le cadre d'un tel traité. J'invite tous les États Membres à examiner ce document, qui peut nous permettre d'avancer dans la voie du désarmement nucléaire. Je vais en souligner quelques éléments, le premier étant que nous y affirmons qu'un traité équilibré sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être fondé sur les principes établis de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment et particulièrement celui d'une sécurité non diminuée. Le traité doit couvrir la production passée ou les stocks existants de matières fissiles afin de remédier aux asymétries de ces stocks. Il doit être de non discriminatoire. Tous les États parties doivent avoir les mêmes obligations en vertu du traité, sans traitement de faveur pour aucune catégorie d'États. Le traité doit prévoir la création d'un mécanisme de vérification solide. Il doit promouvoir la stabilité régionale et mondiale. Il ne doit en aucun cas limiter le droit des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il doit être négocié à la Conférence du désarmement, qui est l'unique enceinte multilatérale de négociation sur le désarmement.

Nous réitérons que la Conférence du désarmement ne doit pas devenir otage de cette question. Il est essentiel de consacrer une attention égale au lancement de négociations sur d'autres questions inscrites au programme de travail de la Conférence, notamment le désarmement nucléaire – raison d'être de la Conférence –, les garanties négatives de sécurité et le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous attendons que l'on présente un argument contre les négociations sur ces points de l'ordre du jour, sur la base des intérêts des États en matière de sécurité. Nous et nombre d'autres délégations estimons que la question des garanties négatives de sécurité doit faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement et que cela contribuera à diminuer la pression actuelle sur le programme général de désarmement et de non-prolifération.

Au cours de cette session, le Pakistan présentera son projet de résolution traditionnel sur les garanties négatives de sécurité au nom d'un grand nombre de pays.

Nous attendons impatiemment l'adoption de ce projet de résolution par le plus grand nombre d'États possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/70/L.19, A/C.1/70/L.20 et A/C.1/70/L.21.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Nous appuyons la proposition du Mouvement des pays non alignés en faveur de la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. Nous estimons que la réalisation du désarmement nucléaire exige la mise en place d'un processus par étapes fondé sur un engagement universel et l'adoption d'un cadre multilatéral non discriminatoire. Il faut engager un dialogue entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin de réduire la prépondérance de ces armes dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité.

En tant que puissance nucléaire responsable, l'Inde mène une politique qui repose sur un niveau minimum de dissuasion nucléaire crédible sur la base du respect des principes de non-recours en premier et de non-utilisation des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. La position de l'Inde en ce qui concerne le TNP est bien connue et n'a pas besoin d'être réitérée. Il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons la tenue à la Conférence du désarmement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui réponde aux intérêts nationaux de l'Inde en matière de sécurité.

Les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenues à Oslo, Nayarit (Mexique) et Vienne, ont généré un intérêt considérable en faveur de la relance des efforts internationaux visant à lutter contre la principale menace à la survie de l'humanité, à savoir l'utilisation des armes nucléaires. L'Inde a participé à ces réunions en espérant qu'elles créeraient un élan en faveur de l'adoption de restrictions accrues à l'emploi de ces armes, ce qui permettrait de rectifier le déséquilibre observé dans le discours juridique international, qui focalise ces restrictions presque exclusivement sur leur possession. À cet égard,

nous rappelons qu'en 1962, l'Assemblée générale n'était saisie que de deux résolutions : une sur les restrictions à l'emploi d'armes nucléaires, qu'appuyait en majorité des membres du Mouvement des pays non alignés, et l'autre sur la non-dissémination des armes nucléaires, qu'appuyait l'Irlande.

La deuxième résolution a reçu un appui conséquent et a fini par devenir la base du TNP, mais nous tenons à souligner qu'aucun élément du TNP ne fait référence aux restrictions à l'emploi d'armes nucléaires. En conséquence, notre position reste que ce processus doit être ouvert et ne pas causer de tort au dispositif de désarmement international et, en termes de contenu, il doit promouvoir une progression concrète vers la réalisation du désarmement nucléaire. Les indications actuelles montrent qu'à ces deux égards, les résultats sont largement en-deçà des attentes, et nous regrettons que certaines propositions présentées à la Commission cette année aient éloigné les positions au lieu de les rapprocher.

L'Inde souhaite présenter, au nom de ses auteurs, le projet de résolution A/C.1/70/L.21, sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Ce projet de résolution, qui a été présenté pour la première fois en 1982, est un de ceux dont la Première Commission est saisie depuis le plus longtemps, et il reflète notre conviction qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant la menace ou l'emploi des armes nucléaires contribuera à faire perdre leur légitimité aux armes nucléaires et à créer un climat favorable à la tenue de négociations sur le désarmement nucléaire. Ainsi, ce texte est fermement ancré dans la tradition humanitaire du désarmement nucléaire, et il reçoit depuis de nombreuses années l'appui d'une grande majorité d'États Membres à la Commission.

Cependant, certains États Membres, qui ont pris la tête des travaux sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, continuent de voter contre ce texte. Une perte de crédibilité importante marque les positions de ceux qui sont prompts à adopter le discours humanitaire, mais qui s'opposent étrangement aux restrictions à l'utilisation des armes nucléaires en votant contre ce texte. Nous les appelons et les exhortons à reconsidérer leur position et à rétrécir le vaste fossé qui existe entre le précepte et la pratique et qu'il est actuellement difficile d'ignorer. La Première Commission prêtera attention au vote de ces cinq ou six délégations sur le projet de résolution que présente l'Inde cette année.

Le projet de résolution A/C.1/70/L.20, sur la réduction du danger nucléaire, souligne la nécessité de réexaminer les doctrines nucléaires et de prendre des mesures pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte des armes nucléaires et en les dépointant. Nous constatons avec satisfaction que les objectifs visés par ce projet de résolution, à savoir éviter l'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, trouvent un écho accru au sein de la communauté internationale.

Le projet de résolution A/C.1/70/L.19, intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive », qui a reçu un appui important et dont un grand nombre de pays se sont portés coauteurs, reflète la préoccupation constante de la communauté internationale en ce qui concerne les dangers liés à l'acquisition probable d'armes de destruction massive et de matières et technologies sensibles par des terroristes. Le projet de résolution énumère un certain nombre de mesures à prendre aux niveaux national et international pour lutter contre cette menace. Nous espérons que la Première Commission adoptera ce projet de résolution par consensus.

Nous demandons également à ce que le texte intégral de notre déclaration soit publié sur QuickFirst.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le débat sur les questions de désarmement et de prolifération nucléaires est capital aux fins du maintien de la paix et de la sécurité pour tous. Nous devons nous remémorer incessamment notre objectif commun : un monde plus sûr avec un nombre décroissant, et à terme nul, d'armes nucléaires. Un très bon exemple de ce que nous pouvons réaliser si toutes les parties concernées manifestent la volonté politique nécessaire est le Plan d'action global commun adopté par l'Iran et les gouvernements des E3+3 en juillet. Les solutions diplomatiques sont efficaces.

Malheureusement, pour ce qui est de l'autre crise majeure en matière de non-prolifération, aucun progrès n'a été enregistré. L'Allemagne condamne dans les termes les plus vifs les programmes nucléaire et de missiles balistiques de la Corée du Nord. De même, la Syrie doit être exhortée à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

S'agissant de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) cette année, nous estimons que même si nous n'avons pas adopté de document final, le TNP

reste la pierre angulaire indispensable de l'architecture internationale de sécurité et une source de coopération pacifique entre ses membres. Rares sont les traités qui ont contribué de manière si constructive à faire du monde un endroit plus sûr. Il a beau ne pas être parfait, il reste la meilleure solution pour tenter de parvenir au désarmement nucléaire. En conséquence, tout au long de ses travaux, de la Première Commission doit s'abstenir de toute action qui pourrait entamer la valeur du Traité.

Le plan d'action arrêté en 2010 reste en vigueur et doit être pleinement appliqué. Il est évident que ce plan continue de fournir des critères pour les années à venir en donnant des axes directeurs concrets s'agissant des prochaines mesures à prendre.

L'Allemagne partage l'analyse selon laquelle il est possible et nécessaire de faire plus. Sachant qu'il reste plus de 16 000 armes nucléaires dans le monde, nous devons nous efforcer plus résolument de progresser sur la voie de l'objectif énoncé à l'article VI du TNP, à savoir un monde sans armes nucléaires. Dans ce contexte, l'Allemagne se félicite que le nouveau Traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie continue d'être mis en œuvre avec succès. Cela étant, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie doivent s'engager dès que possible dans un nouveau cycle de désarmement concernant également les armes nucléaires tactiques. L'Allemagne se félicite que la proposition faite par le Président Obama à Berlin soit toujours d'actualité, en dépit de l'évolution des conditions de sécurité. L'Allemagne appelle la Fédération de Russie à répondre dans un esprit constructif à l'initiative du Président Obama sur la maîtrise des armes nucléaires.

L'Allemagne partage les inquiétudes de ceux qui veulent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus tôt possible. Au XXI^e siècle, nous ne disposons pas de l'espace nécessaire pour procéder à des essais nucléaires, que rien ne justifie par ailleurs. Les moratoires en vigueur concernant les essais sont les bienvenus, mais il est urgent de se doter d'un traité juridiquement contraignant.

L'Allemagne appuie les efforts visant à lancer des négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, de préférence au sein de la Conférence du désarmement, mais nous sommes également prêts à envisager le recours à d'autres instances. L'Allemagne convient que les négociations doivent commencer sans plus de délai. Les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux constituent un excellent point de départ pour ce faire. En outre,

le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire nous donne l'occasion d'améliorer les connaissances et de développer les compétences qui seront indispensables pour vérifier le désarmement nucléaire multilatéral.

Dans le contexte de la non-prolifération, l'Allemagne appuie le précieux travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son régime de garanties. L'Allemagne appelle tous les pays qui travaillent avec l'énergie nucléaire et qui ne l'ont pas encore fait à négocier avec l'AIEA et à ratifier un protocole additionnel dans les plus brefs délais.

L'Allemagne se félicite du débat autour des incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Les trois conférences qui se sont tenues à Oslo, à Nayarit (Mexique), et à Vienne nous ont rappelé, au même titre que la commémoration d'Hiroshima et de Nagasaki, les nombreuses raisons pour lesquelles aucune arme nucléaire ne doit plus jamais être utilisée. Ce sont ces dimensions humanitaires qui sous-tendent tous nos efforts dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Dans le même temps, les événements de l'année écoulée ont abouti à des conditions de sécurité plus difficiles et nous ont rappelé que le désarmement nucléaire n'intervient pas en vase clos. Les armes nucléaires ne pourront être abolies qu'au terme de négociations débouchant sur des mesures vérifiables sur le terrain. Une confiance mutuelle entre les partenaires est la condition indispensable à de nouveaux progrès. Il n'est pas réaliste de penser que le désarmement nucléaire peut continuer d'avancer sans la participation des États dotés d'armes nucléaires.

Le débat sur les armes nucléaires revêt une dimension humanitaire mais porte également sur la sécurité, et c'est un aspect qu'on ne peut pas ne pas prendre en compte. Nous devons saisir toutes les occasions de reprendre le dialogue et d'avoir des échanges constructifs. Cela pourrait être possible, entre autres, grâce à la création d'un groupe de travail sans exclusive, à composition non limitée.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La course aux armements du XXI^e se caractérise par une amélioration qualitative des armes plutôt que par une supériorité numérique. Il est manifeste qu'une politique de domination mondiale est mise en œuvre par l'intermédiaire du développement d'une

technologie hautement sophistiquée et de la détention indéfinie d'arsenaux nucléaires. La doctrine nucléaire qui implique un recours aux armes nucléaires à titre préventif approche du point de non-retour à un rythme encore jamais vu historiquement, même quand on tient compte de la période de la guerre froide.

Aujourd'hui, la réalité est que la menace d'une attaque nucléaire à titre préventif contre d'autres pays ne se limite plus aux paroles, mais se traduit dans les faits, comme en attestent clairement le fait que certains pays aient été désignés comme pouvant être la cible d'une frappe nucléaire préventive et la tenue d'exercices militaires incessants dans le cadre de plans de guerre nucléaire, au mépris de l'opposition internationale. La modernisation des armes nucléaires et le déploiement accéléré de systèmes mondiaux de défense antimissiles par la première puissance nucléaire mondiale ont donné en particulier le coup d'envoi d'une nouvelle course aux armements nucléaires.

Pire encore, on a observé, dans les instances internationales chargées du désarmement, des tentatives irrégulières et manipulatrices de saborder le désarmement nucléaire, qui revêtait jusqu'alors la plus haute priorité, et de privilégier la non-prolifération nucléaire. Certains États dotés de l'arme nucléaire sont opposés à l'élimination totale des armes nucléaires et cherchent à détenir ce type d'armes de manière indéfinie, tout en tentant d'utiliser la non-prolifération comme prétexte pour s'en prendre à des États souverains. Une puissance nucléaire a même totalement saborder son attachement de façade à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires lorsque, sous couvert de non-prolifération, elle a recouru à des tentatives hostiles de renverser les systèmes sociaux de certains pays.

Il est indéniable que le désarmement nucléaire est la tâche absolument prioritaire en ce qui concerne directement la paix et la sécurité mondiales ainsi que la survie de l'humanité, et que la meilleure garantie de non-prolifération nucléaire est de réussir à éliminer totalement les armes nucléaires. Partant, la délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie les appels lancés par une majorité d'États Membres à ouvrir d'urgence les négociations sur une convention qui viserait l'élimination totale des armes nucléaires. L'objectif du désarmement nucléaire ne sera atteint que lorsque l'élimination complète et totale de tous les arsenaux nucléaires de la planète aura été accomplie.

Pour créer des conditions propices à l'élimination complète et totale des armes nucléaires, les pays qui

détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants doivent montrer l'exemple et éliminer leurs armes nucléaires de manière vérifiable et irréversible. La volonté des puissances nucléaires de fournir des assurances de sécurité négatives est importante pour garantir la survie des États qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire et pour accélérer les progrès en matière de désarmement nucléaire.

Les États non dotés de l'arme nucléaire exigent que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser d'armes nucléaires, dans quelques circonstances que ce soient, au moyen de garanties de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes. Ces exigences sont légitimes, et les États non dotés de l'arme nucléaire sont en droit d'attendre des garanties de sécurité inconditionnelles de la part des puissances nucléaires. La délégation de la République populaire démocratique de Corée réaffirme sa position selon laquelle les États dotés de l'arme nucléaire doivent s'abstenir de toute menace d'utiliser la force nucléaire et donner des garanties de sécurité négatives sans équivoque à tous les États qui n'en sont pas dotés. Dans l'immédiat, les puissances nucléaires doivent mettre en pratique des mesures et actions telles que l'abandon de toute doctrine nucléaire impliquant le recours à une frappe nucléaire préventive, l'élimination des menaces nucléaires qui pèsent sur d'autres pays, le retrait de toutes les armes nucléaires déployées dans des territoires étrangers, et l'élimination du parapluie nucléaire pour leurs alliés.

La dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée a pour objectif de prévenir les agressions et les attaques contre la République, de préserver la sécurité de la nation et de défendre la paix et la sécurité régionales. Cette dissuasion nucléaire ne constitue donc aucunement une menace pour les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne participent à aucun acte d'agression ou à une quelconque attaque contre la République populaire démocratique de Corée. Mue par son noble sens des responsabilités, la République populaire démocratique de Corée participera activement, comme par le passé, aux efforts mondiaux visant à réaliser le désarmement nucléaire.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et à féliciter également nos collègues du Bureau. Je puis vous assurer du plein appui de la Roumanie tandis que vous continuerez

à diriger avec compétence nos débats au cours des prochaines semaines.

Pour respecter les contraintes de temps, je limiterai mes observations à quelques points qui revêtent un intérêt particulier pour ma délégation.

La Roumanie est fermement attachée à des mécanismes multilatéraux efficaces de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi nous pensons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le socle des régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Afin de garantir la sécurité pour tous, la communauté internationale tout entière doit se réengager à respecter et à appliquer pleinement le droit international, en particulier les dispositions du toujours indispensable TNP.

En tant que membre du Bureau de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 et Président de la Grande Commission II, la Roumanie a, de concert avec les États parties et les autres membres du Bureau de la Conférence, œuvré inlassablement à l'adoption d'un document final le 22 mai de cette année. La Conférence d'examen n'a pas atteint cet objectif, mais le résultat ne doit pas assombrir le processus, qui a permis de procéder à un échange de vues approfondi entre les États parties et, notamment, de trouver un terrain d'entente important en vue d'un futur compromis, ainsi qu'il ressort des documents de travail qui ont été présentés par les Présidents respectifs de chacune des trois grandes commissions. Il est possible de s'entendre et de trouver un compromis, ce qui n'est pas synonyme d'issue parfaite, mais d'une issue sur la base de laquelle nous pourrions travailler ensemble et utiliser de façon constructive pour surmonter nos divisions.

De même, nous sommes préoccupés par une situation dont l'évolution ne fait qu'élargir le fossé entre les approches visant à atteindre un objectif commun tel que la réalisation du désarmement nucléaire, tout en renforçant le régime de non-prolifération. Le TNP montre clairement la voie à suivre, et nous ne voyons pas d'autres options viables. Cet objectif est important pour nous tous.

Comme énoncé dans le document final adopté à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), la Conférence du désarmement est le seul forum de négociations sur le désarmement. Outre la Conférence du désarmement, le seul autre forum de désarmement

nucléaire devant être créé par une majorité écrasante d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies est le TNP. À cet égard, si nous ne sommes pas encore convaincus de l'existence d'un soi-disant vide juridique, il est vrai que nous sommes tout à fait conscients du fossé politique existant et qui continue de s'élargir.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Australie sur les conséquences humanitaires, et nous voudrions réaffirmer notre profonde conviction que les discussions et les négociations sur le désarmement nucléaire ne peuvent être couronnées de succès que si elles sont véritablement ouvertes à tous et qu'elles tiennent compte des préoccupations de tous les États impliqués dans le processus, ainsi que de la dimension sécuritaire.

M^{me} Stoeva (Bulgarie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Comme d'autres, nous pensons aussi que la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires relève de la responsabilité de la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi nous appuyons fermement toutes les initiatives visant à relancer les travaux de la Conférence du désarmement ou qui appuient cette démarche d'une façon ou d'une autre. Nous hésitons à approuver des propositions et des résolutions qui ne feront qu'accentuer les divergences, forger la discorde et créer des malentendus.

Ce n'est qu'en poursuivant un dialogue de bonne foi que nous pourrions progresser. Nous croyons fermement que la Première Commission peut susciter un esprit constructif et prendre des mesures pratiques et pragmatiques aux fins du désarmement nucléaire de façon inclusive et dans le plein respect de la souveraineté et des préoccupations de sécurité de tous les États, et en gardant à l'esprit leurs obligations.

Dans l'intervalle, nous attendons avec intérêt des réductions plus importantes des arsenaux nucléaires et nous nous félicitons des initiatives qui ont été annoncées à cet égard. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Roumanie continuera de jouer son rôle en prenant des mesures concrètes pour appuyer l'architecture de sécurité internationale et le régime de désarmement et de non-prolifération. La Roumanie a toujours été guidée par ses obligations juridiques internationales et continuera de respecter pleinement le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons des faits nouveaux survenus au début de l'année, qui ont mené à l'accord historique

conclu à Vienne entre les gouvernements des E3 +3, l'Union européenne et l'Iran – le Plan d'action global commun, ainsi qu'à la feuille de route entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran. Le Plan d'action et la feuille de route sont la preuve concrète que la diplomatie et les négociations sont des outils efficaces pour garantir la sécurité pour tous. À cet égard, il est également important que l'Iran continue de coopérer pleinement avec l'AIEA pour clarifier l'éventuelle dimension militaire de son programme nucléaire afin de rassurer la communauté internationale quant à sa nature pacifique.

Je voudrais réaffirmer dans ce forum notre conviction que les faits nouveaux survenus ces dernières années ont souligné le rôle crucial du Protocole additionnel et des accords de garanties généralisées et ont contribué au renforcement de la capacité de l'AIEA à détecter les cas de non-respect des obligations au titre des accords de garanties et d'y réagir. La Roumanie appuie sans réserve leur rapide universalisation. La Roumanie appuie également le droit de tous les États de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à condition que les principes de non-prolifération soient respectés et que les conditions de sûreté et de sécurité soient remplies. Il est essentiel de maintenir l'équilibre entre les droits et les obligations envisagés dans le TNP.

S'agissant de notre programme nucléaire national, nous comptons sur une solide législation nationale pour garantir la sécurité nucléaire, la Roumanie étant partie à tous les instruments juridiques pertinents dans ce domaine. La Roumanie a aussi participé aux Sommets sur la sécurité nucléaire de Séoul en 2012 et de La Haye l'année dernière, qui énoncent les importantes mesures à prendre en vue de la sécurisation des matières nucléaires dans le monde entier.

En conclusion, je vous assure, Monsieur le Président, que ma délégation souhaite participer activement à toutes les discussions en vue de resserrer la coopération multilatérale dans ce forum ainsi que de consolider plus avant l'architecture de sécurité internationale.

M^{me} Grinberga (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous voudrions vous assurer de la pleine coopération de la délégation lettone.

La Lettonie se félicite de l'accord historique conclu entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran sur

un Plan d'action global commun, conformément aux principes énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'accord montre toute la force de l'action diplomatique menée conjointement par la communauté internationale. La Lettonie est d'avis que s'il est mis en œuvre pleinement et en temps voulu, cet accord permettra de renforcer sur le long terme l'action menée au niveau mondial en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

La Lettonie tient à rappeler que le TNP est la pierre angulaire de notre approche en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Le TNP a permis d'enregistrer des avancées par le passé grâce à ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les objectifs généraux des trois piliers du Traité sont et continueront d'être d'actualité. Lors de chacune des Conférences d'examen du TNP, les États Membres se sont mis d'accord sur des documents complémentaires qui analysent en détail les principaux objectifs des trois piliers et nous montrent quelles sont les mesures que nous devons prendre concrètement.

De tous les documents issus des précédentes Conférences d'examen du TNP, nous voudrions mettre l'accent sur le plan d'action du TNP de 2010, qui est un document de fond volumineux et équilibré. Les objectifs arrêtés dans le plan d'action de 2010 sont encore valables et ne peuvent être atteints que par la pleine mise en œuvre des mesures énoncées dans le plan. La Lettonie demande instamment aux États de continuer de mettre en œuvre le plan de façon progressive. C'est pourquoi nous voudrions souligner qu'une approche progressive ne signifie pas qu'il ne faut décider d'une action que lorsque l'autre est achevée. Le processus est dynamique et multidimensionnel.

Nous pensons qu'il faut chercher non seulement à favoriser la mise en œuvre concrète du Traité mais aussi à renforcer le processus intersessions du TNP. Si nous savons que des facteurs politiques ont contribué dans une large mesure à l'impossibilité de dégager un consensus sur un document final de la Conférence d'examen de 2015, un processus intersessions plus efficace pourrait peut-être contribuer à surmonter plus efficacement les problèmes de fond à l'avenir. La Lettonie pense que discuter des moyens de renforcer le lien entre les comités préparatoires et la Conférence d'examen est une valeur ajoutée. Un lien intersessionnel solide pourrait contribuer à réduire la pression accumulée

du fait du volume important de travail effectué par la Conférence d'examen à la fin d'un cycle.

Comme indiqué précédemment, la Lettonie appuie la tenue d'une discussion sur le renforcement du processus intersessions du TNP et nous appuyons également les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à promouvoir les objectifs fondamentaux du TNP. Ces efforts comprennent entre autres le processus mettant en jeu les cinq États dotés d'armes nucléaires, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et d'autres.

Nous attachons une importance particulière à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes également favorables au commencement immédiat de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, comme nous sommes favorables, de façon générale, au renouvellement des efforts et négociations multilatéraux au sein de la Conférence du désarmement.

En conclusion, nous aimerions engager les États actuellement parties au TNP, ou qui en seront peut-être un jour parties, à en garder en mémoire les mérites passés et à poursuivre les efforts par étapes pour accomplir les objectifs consacrés dans le TNP, sur chacun de ses trois piliers. Nous sommes fermement convaincus que la poursuite d'une mise en œuvre équilibrée des dispositions de fond du TNP et du plan d'action de 2010, ainsi que les travaux effectués sur les mesures de confiance et la transparence finiront par aboutir à la création d'un monde plus sûr, offrant à tous une sécurité non diminuée.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : En dépit du fait qu'elle a été critiquée pour son incapacité à obtenir des résultats concrets, la communauté du désarmement a obtenu le 14 juillet un succès historique. La conclusion de l'accord entre les E3+3 et l'Iran sur le Plan d'action global commun, en pleine conformité avec les principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), constitue un encouragement en vue de poursuivre plus avant nos efforts diplomatiques communs. L'Italie accueille cet accord avec satisfaction, ainsi que son approbation par le Conseil de sécurité à l'unanimité, et elle appelle la communauté internationale à en appuyer énergiquement la mise en œuvre.

Nous partageons au plus haut point les préoccupations que suscitent les conséquences catastrophiques de l'utilisation d'armes nucléaires. De fait, c'est de la conscience des risques nucléaires

dont continue d'être menacée l'humanité et du désir d'un monde pacifique pour les générations à venir que procèdent nos efforts en faveur de progrès effectifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est on ne peut plus essentiel que tous les États honorent leurs engagements en matière de désarmement et œuvrent à une non-prolifération effective et au non-recours à ces armes.

L'Italie a à cœur d'instaurer un monde plus sûr pour tous et de créer les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux buts du TNP, de façon qui soit propice à la stabilité internationale et fondée sur le principe de la sécurité non diminuée pour tous. Parallèlement, nous sommes fermement convaincus qu'il ne sera possible d'éliminer les armes nucléaires que moyennant un engagement de fond constructif auprès des États dotés d'armes nucléaires. Le travail difficile, concret, qui s'impose si nous voulons nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires doit être poursuivi et axé non seulement sur les considérations humanitaires, mais aussi sur les considérations de sécurité. Nous sommes convaincus que cette action doit se concentrer sur des mesures concrètes et efficaces. Nous regrettons profondément que l'on n'ait pas pu trouver un consensus à la neuvième Conférence d'examen du TNP. Pourtant, nous voulons croire que les efforts déployés pour aplanir les divergences jeteront solidement les fondements de nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs du Traité, y compris par la pleine mise en œuvre du plan d'action de 2010.

Comme je l'ai déclaré au cours du débat général (voir A/C.1/70/PV.5), l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'engagement rapide de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires demeurent nos premières priorités. L'Italie appuie également fermement le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dans lequel elle s'est pleinement engagée en mettant à disposition l'expertise compétente.

Nous nous félicitons des réductions auxquelles ont procédé la plupart des États dotés d'armes nucléaires dans leurs arsenaux nucléaires. Nous attachons beaucoup d'importance à tout ce qui indique de nouveaux progrès de la Fédération de Russie et des États-Unis dans la mise en œuvre du nouveau Traité START, et nous les encourageons énergiquement à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la stabilité stratégique,

d'améliorer la transparence et de réduire encore leurs armes nucléaires.

Nous appuyons le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions du Traité. Ce droit doit être exercé dans le respect des normes les plus élevées en matière de garanties, de sûreté et de sécurité, auxquelles nous attachons la plus grande importance. Renforcer la sécurité nucléaire est pour nous une priorité. Nous accordons beaucoup de prix au dialogue mondial sur ce sujet, dans différentes enceintes, notamment dans le cadre du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de prendre part à ce débat thématique sur cette importante problématique qui focalise, à juste titre, l'attention de toute la communauté internationale. Mais auparavant, elle voudrait s'associer aux déclarations faites par les représentants de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

Le débat de cette année coïncide avec le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki, occasion pour moi de rendre un hommage mérité aux victimes des premières et plus importantes attaques nucléaires de l'histoire de l'humanité et d'inviter les détenteurs de l'arme nucléaire à tout faire pour une abolition totale de l'arme atomique.

En effet, l'heure est à la réflexion et aux interrogations sur la persistance de telles armes qui, selon certaines sources, seraient au nombre de 15 000, réparties entre neuf pays, constituant une menace grave pour notre planète, aussi bien pour les êtres qui y vivent que pour leur milieu de vie. Et compte tenu des coûts importants qu'impliquent la fabrication et le développement des armes nucléaires, ainsi que l'élargissement des programmes militaires atomiques, ces armes restent un motif réel d'inquiétude. C'est pourquoi mon pays milite pour l'éradication totale des activités nucléaires à vocation militaire et non pour leur simple réduction, seule assurance que le monde a contre la dévastation et la misère qui sont les effets de l'utilisation des armes nucléaires. Cela permettra sûrement d'assurer la survie de notre planète et des générations futures, en leur permettant de vivre non dans la peur de la détonation de bombes atomiques mais dans un monde pacifique, sûr et prospère.

Nous réitérons ici, notre soutien à l'Engagement humanitaire, précédemment Engagement de Vienne, qui a été pris lors de la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue à New York en mai 2015, durant laquelle 119 pays ont endossé cet engagement, traduisant ainsi leur volonté et celle des acteurs de la société civile de trouver d'autres voies et moyens efficaces permettant d'éradiquer ces types d'armes, qui constituent une menace constante pour l'humanité. Aussi sommes-nous conscients des nombreux efforts déployés par certains États Membres, les organisations non gouvernementales et autres groupes d'intérêt pour inciter les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs stocks d'ogives nucléaires. Toutefois, la destruction totale de ces stocks devrait être l'ultime objectif des États qui en sont détenteurs.

En dépit de notre volonté commune, plusieurs fois réaffirmée, force est de constater que le désarmement nucléaire auquel nous aspirons devient de plus en plus une utopie. En effet, les traités ne prévoient que la destruction des missiles porteurs et non des têtes nucléaires, ce qui crée un « potentiel nucléaire réversible ». Et pourtant, dans notre entendement, le concept de dissuasion, que légitime la détention, devrait garantir la paix. Il est dès lors indispensable de renforcer l'autorité du TNP, pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, à travers son universalisation et le respect des engagements antérieurement convenus. Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

Néanmoins, l'Agence internationale ne pourra s'acquitter convenablement de ses missions que si nous consentons à mettre à sa disposition les moyens et outils conséquents pour lui permettre, entre autres, de renforcer ses capacités de vérification et de supervision. Dans la même veine, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la conclusion d'une convention interdisant la production des matières fissiles à des fins militaires contribueraient efficacement au renforcement des efforts en faveur d'un désarmement général et complet.

Nous déplorons encore une fois le manque de consensus constaté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et réaffirmons que la tenue de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes

nucléaires au Moyen-Orient constituerait un pas décisif vers le désarmement nucléaire.

La paix est une affaire de conscience et de conscience collective. C'est certainement très bien d'en parler, mais sans développement de cette conscience et sans moyen pour développer cette conscience, cela restera de belles paroles fleuries. Ainsi, la volonté politique de progresser ou d'en tirer parti devrait davantage guider nos débats si toutefois, un monde exempt d'armes nucléaires est l'objectif global que tous les États veulent atteindre.

L'occasion nous est donnée de promouvoir des actions concrètes afin de parvenir à un monde pacifique, dépourvu d'armes nucléaires. À ce propos, le Sénégal est favorable à la tenue en 2018, d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, tel que formulé dans la résolution 68/32. La mise en œuvre des recommandations qui en découleront participeront, sans aucun doute, à la réalisation de cet objectif. Aussi, nourrissons-nous l'espoir que notre session de cette année sera pleinement mise à profit pour agir et parvenir à l'unique objectif à même de garantir le maintien de la paix à travers le monde, c'est à dire l'élimination totale des armes nucléaires afin d'éviter tout risque de prolifération.

M^{me} Wairatpanij (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Une version intégrale de notre déclaration sera publiée sur le site Web QuickFirst.

La Thaïlande s'associe à la déclaration qui a été faite hier par le représentant de la République d'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9).

La Thaïlande partage les aspirations et l'objectif communs en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. En dépit du mélange de déception et d'optimisme suscité par les récents événements, nous espérons que la présente session permettra de faire avancer cette cause. C'est avec plaisir que la Thaïlande s'est jointe à la centaine d'États qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire. Nous sommes très enthousiastes à l'égard de ce changement en termes de conception et de normes, ainsi que du dynamisme, de l'appui et de l'intérêt qu'un nombre croissant de parties prenantes manifestent à l'endroit de l'Initiative humanitaire relative aux conséquences des armes nucléaires. En plus de la table ronde régionale que nous avons coorganisée à Bangkok en mars sur ce thème,

nous souhaitons participer aux efforts en faveur d'une action future permettant de faire avancer cette initiative.

Près de 20 ans après la publication de l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (A/51/218, annexe), le moment est venu de combler les lacunes qui caractérisent le régime juridique international actuel en matière d'armes nucléaires. La Thaïlande préconise le lancement d'un débat pour examiner en profondeur les diverses options et se réjouit à la perspective d'apporter son appui et sa contribution sous forme d'expertise juridique et technique à cette phase déterminante du désarmement. Les conférences sur les incidences humanitaires nous ont permis de réexaminer et de réorienter notre réflexion collective sur les conséquences désastreuses des armes nucléaires, mais surtout, elles nous ont rappelé que ces conséquences touchent aussi bien les États dotés d'armes nucléaires que les États qui n'en sont pas dotés. Ce débat doit être approfondi et, dans le contexte mondial actuel marqué par des insécurités persistantes, il mérite d'urgence toute notre attention.

Malgré les résultats décevants de la dernière Conférence d'examen, la Thaïlande réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et continuera d'améliorer sa mise en œuvre. La sûreté et la sécurité nucléaires, dans le cadre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), constituent des priorités importantes pour la Thaïlande. Le corps législatif examinera bientôt notre projet de loi amendé sur l'énergie nucléaire. Ce projet de loi nous permettra de mieux aligner nos engagements techniques, institutionnels et éducatifs sur nos obligations internationales et de tirer pleinement parti des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires au titre du TNP. Étant donné que ce projet de loi porte également sur les essais nucléaires, il permettra à la Thaïlande d'avancer vers la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous appuyons l'universalisation.

La Thaïlande renouvelle sa volonté de coopérer avec l'AIEA, qui accomplit un travail très louable. Suite à la conclusion récente du Plan d'action global commun, nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec l'Agence en vue de sa mise en œuvre effective.

La Thaïlande voudrait saluer les initiatives régionales relatives à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, et en particulier le réseau des organismes de contrôle nucléaire, mis en place par

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous sommes en train d'examiner les voies et moyens d'établir des relations officielles entre ce réseau et l'AIEA. En plus d'assurer la coordination technique, nous espérons que ce réseau jouera également un rôle dans la sensibilisation sur les questions liées au désarmement et à la non-prolifération en créant des passerelles entre les efforts nationaux, régionaux et mondiaux.

La zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est témoigne de l'attachement régional de l'ASEAN à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Le Traité de Bangkok établit une zone exempte d'armes nucléaires, et se distingue par son caractère ambitieux car il étend expressément sa portée aux zones économiques exclusives et au plateau continental et appelle les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à ne pas utiliser ces armes contre les États parties. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires signeront et ratifieront le Protocole au Traité afin de garantir un équilibre stratégique nucléaire vital et l'efficacité d'une zone exempte d'armes nucléaires dans une région qui participe grandement à l'interconnexion de la planète.

La Thaïlande poursuit ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment par l'intermédiaire du sous-comité interinstitutions chargé de la question des armes de destruction massive et du sous-comité interinstitutions chargé de la coordination en matière de non-prolifération, qui sont en train d'élaborer des procédures normalisées pour les questions relatives aux armes de destruction massive et à leur interdiction effective. En outre, le régime de la Thaïlande concernant les biens à double usage a été revitalisé grâce à la reconstitution d'un comité au niveau ministériel et à la promulgation d'une réglementation plus exhaustive. La Thaïlande tient également à saluer d'autres initiatives multilatérales en matière de non-prolifération et de sécurité, dont elle est membre pour la plupart. Elles enrichissent notre débat et mettent à notre disposition des méthodes et des moyens d'action de plus vaste portée.

Nous ne nous faisons pas d'illusions. Nous savons que le chemin sera long – même s'il commence tout simplement par un débat concret et de fond –, mais nous refusons de céder au découragement, tout simplement parce que nous avons foi en la force d'une action commune en faveur d'une cause commune, aussi éloignés que les différents points de vue puissent paraître. Par conséquent, nous accueillons favorablement toutes les nouvelles contributions positives aux efforts

de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes très désireux en particulier d'explorer plus concrètement l'Initiative humanitaire et les perspectives d'une interdiction des armes nucléaires, et nous accordons beaucoup d'importance au débat plus diversifié et plus vaste sur l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires qui prend actuellement forme. Nous allons nous engager activement en faveur de ces questions et espérons jouer un rôle constructif dans ce processus.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Faute de temps, je donnerai lecture d'une version abrégée de ma déclaration. Le texte intégral de la déclaration sera distribué par le secrétariat.

La Chine est résolument engagée sur la voie du développement pacifique et applique une politique nucléaire fondée sur l'ouverture, la transparence et la responsabilité. La Chine a toujours préconisé et promu l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Ces dernières années, la Chine a voté pour des résolutions importantes relatives au désarmement nucléaire à l'Assemblée générale et appuyé la Conférence du désarmement dans ses efforts visant à entamer des travaux de fond sur des questions y relatives, tels que le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives, d'une manière globale et équilibrée.

La Chine respecte et appuie les efforts internationaux visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires. En avril, le Congrès national du peuple a ratifié le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La Chine a réglé toutes les questions en suspens relatives au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et est prête à signer le Protocole dans les meilleurs délais. La Chine respecte et continuera d'appuyer le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

La Chine appuie les buts et principes du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Chine a strictement respecté son engagement à observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et est attachée à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité dans les plus brefs délais.

La Chine est favorable à l'adoption dans les plus brefs délais à la Conférence du désarmement d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base du mandat Shannon. La Chine s'emploie

activement à mettre au point des mesures de vérification et des moyens techniques en matière de maîtrise des armements nucléaires, et elle a de nombreux échanges à cet égard avec les parties compétentes.

La Chine attache de l'importance à la question de la transparence et des mesures de confiance. Ces dernières années, elle a publié plusieurs livres blancs et présenté ses rapports nationaux aux Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), décrivant sa stratégie nucléaire, ses politiques et les efforts y relatifs. Entre autre résultat important de la coopération entre les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine a joué un rôle directeur dans la création du Groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le glossaire des principaux termes nucléaires et présenté ce glossaire à la Conférence d'examen de cette année.

La Chine estime que pour faire avancer le processus international de désarmement nucléaire, la communauté internationale doit déployer des efforts dans les domaines suivants. Premièrement, la sécurité universelle doit devenir le principe directeur. Deuxièmement, le désarmement nucléaire doit s'effectuer sur la base d'une démarche par étapes. Troisièmement, le rôle des armes nucléaires dans les politiques nationales de sécurité doit être effectivement réduit. Quatrièmement, l'équilibre stratégique et la stabilité doivent être préservés.

Les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, doivent être promus de manière équilibrée. Les efforts visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires ne doivent pas compromettre le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cela étant, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne doivent pas servir d'excuse pour ignorer la sécurité nucléaire ou de prétexte à la prolifération nucléaire.

Au fil des ans, le Japon a accumulé une énorme quantité de matières nucléaires sensibles, ce qui a fait naître un risque important en termes à la fois de sécurité et de prolifération nucléaires. Actuellement, le Japon détient environ 1 200 kilogrammes d'uranium hautement enrichi et environ 47,8 tonnes de plutonium séparé, dont 10,8 tonnes sont stockées sur le territoire japonais, soit une quantité suffisante pour fabriquer 1 350 têtes nucléaires. Le stock actuel de matières nucléaires du Japon dépasse largement ses besoins légitimes. Cette

situation, outre qu'elle est contraire à la politique officielle du Japon, qui prétend ne pas stocker d'excédent de plutonium, et à sa proposition de réduire l'utilisation d'uranium hautement enrichi, constitue une violation des règles et directives pertinentes de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des buts et objectifs du Sommet sur la sécurité nucléaire. Évidemment, une telle situation est une source de préoccupation pour la communauté internationale.

Vingt ans après l'annonce de sa politique de non-accumulation excessive de plutonium, la quantité totale d'uranium séparé accumulée par le Japon a doublé, au lieu de diminuer. Face à cela, plutôt que de prendre des mesures sérieuses pour rassurer le monde, le Japon prend les mesures suivantes, qui ne font qu'aggraver la situation. Premièrement, le Japon a relancé sa première centrale nucléaire en août. Deuxièmement, il prévoit de commencer, en mars 2016, à utiliser l'usine de retraitement de Rokkasho qui a la capacité de produire 8,9 tonnes de plutonium séparé par an. Compte tenu du peu de possibilités concrètes d'utiliser ces matières, il est à prévoir que le déséquilibre entre l'offre et la demande de matières nucléaires au Japon ne va faire que s'aggraver. En outre, en dépit du fait qu'en mars 2014, le Japon avait promis de remettre 331 kilogrammes de plutonium de qualité militaire et une partie de son uranium hautement enrichi aux États-Unis, nous n'avons constaté aucune avancée en ce sens. Parallèlement, nous observons également avec préoccupation qu'au fil des ans, certaines forces politiques japonaises n'ont cessé de prôner la mise au point d'armes nucléaires, prétendant que le Japon doit se doter d'armes nucléaires s'il veut être une puissance susceptible d'influer sur la politique internationale.

À la lumière de ces évolutions, nous exhortons le Gouvernement japonais à répondre aux préoccupations de la communauté internationale de manière responsable et à prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes existants. Cette situation a une incidence notable sur le système international de non-prolifération, la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que sur la prévention de la menace du terrorisme nucléaire.

La Chine est disposée, en collaboration avec la communauté internationale, à poursuivre ses efforts inlassables en vue de réaliser l'objectif ultime de l'interdiction complète et de la destruction définitive des armes nucléaires.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations de bien vouloir respecter le temps de parole.

M^{me} Nguyen Khanh Toan (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.9) et souhaite ajouter quelques commentaires à titre national.

Au cours des 70 dernières années, des efforts considérables ont été consentis afin d'empêcher que des armes nucléaires ne soient de nouveau utilisées. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de cette entreprise mondiale. Nous estimons que les trois piliers du régime – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – doivent être mis en œuvre de manière équilibrée.

Le Viet Nam salue tous les efforts et initiatives en cours en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, notamment les accords bilatéraux et multilatéraux et les Sommets sur la sécurité nucléaire. Nous prenons note avec satisfaction de l'accord conclu le 14 juillet entre l'Iran et les cinq plus un concernant le programme nucléaire iranien. Cet accord a une fois de plus montré que les voies politiques et diplomatiques sont le seul moyen efficace de venir à bout des différends entre États. Nous devons maintenant avancer vers une mise en œuvre pleine et effective de cet accord.

Le Viet Nam se félicite tout particulièrement des résultats obtenus aux Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, en particulier l'Engagement humanitaire adopté à Vienne. Nous saluons le regain d'intérêt et de détermination de la communauté internationale à s'attaquer aux conséquences catastrophiques des armes nucléaires, et nous estimons que le meilleur moyen d'empêcher une telle catastrophe est l'élimination totale de ces armes effroyables.

Il reste cependant beaucoup à souhaiter et à faire. Nous regrettons que près de 20 ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur, que les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'aient pas véritablement commencé et que la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis deux décennies et d'entamer des travaux

de fond sur le désarmement nucléaire. Nous regrettons également qu'en dépit d'intenses consultations, la Conférence d'examen du TNP en 2015 n'ait pu adopter de déclaration finale.

C'est la raison pour laquelle nous exhortons tous les États Membres à surmonter leurs divergences et à prendre de nouvelles mesures en vue d'éliminer totalement les armes nucléaires. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements en matière de désarmement nucléaire et à prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. Dans l'intervalle, nous soulignons le rôle important que jouent les zones régionales exemptes d'armes nucléaires s'agissant de fournir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties négatives de sécurité, et à cet égard, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à signer et ratifier rapidement les protocoles pertinents au Traité de Bangkok sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Le Viet Nam entend vivement collaborer avec tous les autres États Membres à la réalisation de ces objectifs communs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à une déclaration faite par le représentant de la Chine. Puisque certains pays nourrissent une préoccupation similaire autour de la question du plutonium japonais, je vais détailler un peu ma réponse.

Premièrement, toutes les matières nucléaires au Japon, y compris le plutonium et l'uranium hautement enrichi, sont assujetties aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis plus d'un demi-siècle. L'AIEA a conclu que toutes les matières nucléaires au Japon étaient utilisées à des fins pacifiques.

Deuxièmement, s'agissant des interdictions qui pèsent sur le plutonium et de la gestion du plutonium, selon le nouveau plan stratégique énergétique qui a été arrêté par le Cabinet cette année, le Gouvernement japonais s'est engagé à respecter le principe de ne pas détenir de réserves de plutonium si elles ne sont pas assorties d'un objectif précis. Pour appliquer effectivement cette politique, nous avons fait très attention à respecter l'équilibre entre la séparation et l'utilisation du plutonium.

Troisièmement, je vais aborder brièvement la question de la transparence de nos activités. Dans le cadre d'efforts entrepris de sa propre volonté, le Japon publie, volontairement, des informations sur la situation de la gestion du plutonium qui sont plus détaillées que les informations requises dans les directives internationales. En outre, le Japon a communiqué intégralement à l'AIEA la situation de l'uranium hautement enrichi. En conséquence, il a veillé comme il convient à être transparent sur la situation des matières nucléaires.

Quatrièmement, au dernier Sommet sur la sécurité nucléaire à La Haye, le Japon, en coopération avec les États-Unis, a annoncé qu'il allait retirer totalement l'uranium hautement enrichi et le plutonium séparé de l'un de ses réacteurs de recherche d'assemblage critique rapide, et ce processus est en cours.

Cinquièmement, nous pensons que ces efforts déployés par le Japon ont été largement salués, non seulement par l'AIEA mais également par la communauté internationale.

Enfin, le Japon appelle les pays concernés à consentir eux aussi des efforts supplémentaires pour veiller à la transparence des informations concernant les matières nucléaires.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la réponse que vient de nous fournir l'Ambassadeur du Japon. Je voudrais faire remarquer que, en dépit de ce qu'il a pu dire, certains faits élémentaires demeurent, et je voudrais que le monde en ait conscience.

Premièrement, le Japon est le seul État non doté de l'arme nucléaire à disposer d'une installation du cycle du combustible nucléaire complet. Deuxièmement, le Japon possède un énorme stock de matières nucléaires de qualité militaire et ce stock continue d'augmenter. Troisièmement, le Japon n'a aucune utilisation civile plausible pour toutes ces matières. Quatrièmement, une portion de la population japonaise, dont certaines personnalités politiques de premier plan, réclame l'arme nucléaire depuis de nombreuses années. De fait, le Japon a à plusieurs reprises tenté de développer l'arme atomique, sans succès. Cinquièmement, compte tenu de son niveau technologique et de son accumulation massive de matières fissiles, il ne faudra que très peu de temps au Japon, une fois la décision politique prise, pour devenir une puissance nucléaire. J'espère que

le monde n'oubliera pas cet élément et qu'il y prêtera l'attention voulue.

L'Ambassadeur du Japon vient tout juste de dire que le processus d'envoi aux États-Unis des matières japonaises avait commencé. Nous aimerions en savoir davantage sur ce processus. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, le Japon prétend qu'il est en cours, mais nous n'avons eu connaissance d'aucun rapport d'avancement. Le Japon prétend également ne pas appliquer de politique selon laquelle l'approvisionnement en matières pourrait dépasser la demande mais, comme je l'ai dit dans ma déclaration, le Japon dispose aujourd'hui d'un excédent de plus de 10 tonnes de plutonium séparé sur son territoire. Je voudrais demander à l'Ambassadeur du Japon s'il peut nous dire de manière plausible quelles utilisations légitimes peuvent expliquer pourquoi le Japon a besoin d'une quantité aussi énorme de plutonium séparé. À quoi sert-il? Nous savons que l'Agence internationale de l'énergie atomique a publié certains rapports, mais notre inquiétude demeure parce que nous savons que le Japon pourrait très vite devenir une puissance nucléaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon pour une seconde intervention.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : En plus de ce que j'ai dit précédemment, le Japon s'est astreint à une politique fondamentale axée exclusivement sur sa défense nationale. Il ne deviendra pas une puissance militaire faisant peser une menace sur d'autres pays et il respecte les principes non nucléaires. Nation éprise de paix, le Japon continuera de suivre le cap qu'il s'est fixé jusqu'ici.

Le Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Chine pour une seconde intervention.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en anglais*) : Je ne crois pas que l'Ambassadeur japonais ait répondu à ma question. Le Japon prétend être une nation éprise de paix. Nous allons le prendre au mot, mais peut-il nous expliquer pourquoi le Japon a besoin d'une quantité de matière fissile telle qu'elle suffirait à produire plus de 1 000 têtes nucléaires? C'est là le nœud du problème.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti pour la matinée.

La séance est levée à 13 h 10.